



DOSSIER SPÉCIAL : AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA COMMUNE





ÉDITORIAL



INFORMATIONS MUNICIPALES



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



INFORMATIONS



URBANISME PLU



VOIRIE



FINANCES



AMÉNAGEMENT PAYSAGER



FESTIVAL PHOTO



RÉTROSPECTIVE



CCAS



ESAT LES MENHIRS



EHPAD LE LAURIER VERT



ASSOCIATION SPORTIVE



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



ARTÉMISIA



COMMERCES



OBC



AGENDA

À VOTRE SERVICE - INFORMATIONS

HORAIRES D'ACCUEIL DANS NOS MAIRIES

Mairies	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
La Gacilly	9h - 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h	9h à 12h	14h à 17h
La Chapelle G ^{ine}	8h½ - 12h½		8h½ - 12h½							13h½ - 17h
Glénac		13h½ - 17h					8h½ - 12h½		8h½ - 12h½	

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES UTILES

La Gacilly Mairie	02 99 08 10 18	La Chapelle-G ^{ine} Mairie déléguée	02 99 08 12 80	NUMÉROS D'URGENCE	
La Gacilly Médiathèque	02 99 08 08 88	La Chapelle-G ^{ine} Médiathèque	02 99 08 04 15	Hôpital de Redon :	02 99 71 71 71
La Gacilly Serv. Techniques Urbanisme	02 99 70 51 90	Oust à Brocéliande Communauté :		Pompiers :	18 ou 112
Glénac Mairie déléguée	02 99 08 13 65	Tél. avec redirection vers les services	02 97 75 01 02	SAMU :	15 ou 112
Glénac Bibliothèque	09 67 12 31 99	SAUR	02 56 56 20 00	Gendarmerie :	17

Directeur de publication : Jacques ROCHER - Maire

Président de la commission : Youenn COMBOT délégué à la communication

Comité de rédaction : Karine Branche Pierre Choupeaux Jean-Yvon Castel Jo Guillouche Fabrice Genouël Soazig Guérin

Rédaction, maquette, publication : Catherine Soulaïne chargée de communication - **Contacts** : communication@lagacilly.fr 02 99 08 10 18

Distribution : La Poste - Tirage : 2 300 exemplaires - Imprimerie : Nuances Redon



Philippe Noget
Maire délégué de La Gacilly
Adjoint aux Projets structurants,
assainissement, espaces naturels,
affaires générales

EMBELLIR LA VILLE GRÂCE AU POUVOIR DES FLEURS

Il peut sembler étrange ou insolite de parler ici de pouvoir des fleurs, d'embellissement ou encore de nature alors que l'objet de ce bulletin est de rendre compte de l'action municipale. Pourtant ceci est tout à fait cohérent car, comme nous le savons tous, le pouvoir des fleurs réside dans leur beauté. C'est leur beauté qui crée leur attractivité, c'est leur beauté qui est à l'origine de la prolifération de la vie, c'est leur beauté qui assure la biodiversité.

Bien sûr nous savons tous que la beauté est une notion subjective qui sera ressentie de façon différente selon notre éducation, notre culture et notre sensibilité. Mais elle répond cependant à des critères universels que l'on peut synthétiser en un mot : l'harmonie.

Pourquoi donc est-il essentiel de penser toutes nos actions autour des notions de beauté et d'embellissement ? Parce que l'embellissement engendre l'attractivité qui est à l'origine du développement économique de nos cités. Parce que la beauté assure l'épanouissement et le bien-être de chacun d'entre nous.

Depuis 1960, La Gacilly a adopté ce modèle de développement et en a fait sa devise : " Art, Nature, Beauté en Morbihan". L'embellissement a profondément changé la ville, assurant son développement économique et son attractivité touristique. L'embellissement est l'affirmation d'une volonté politique qui vise à favoriser, grâce à une harmonie générale, le bien-vivre de tous.

En 2017, nous avons fait naître une nouvelle commune en fusionnant avec Glénac et La Chapelle Gaceline. Et notre objectif a toujours été de partager ces valeurs : nous souhaitons embellir l'ensemble de la commune, en faire un lieu où il fait bon vivre et assurer à chacun une qualité de vie en vue de son épanouissement. Rassembler autour de ces valeurs communes est notre objectif prioritaire.

Offrir l'accès à la culture pour tous grâce au festival photo ou à la construction d'une salle de spectacle comme Artémisia. Offrir l'accès au logement pour tous grâce à la construction de lotissements ou à la création de lieux d'hébergement innovant comme la Bergerie qui permettra d'accueillir les travailleurs saisonniers. Offrir des infrastructures sportives de qualité, des aires de jeux pour les jeunes avec l'implantation de trois city-park et bientôt d'un pumptrack.

Assurer la qualité de vie, c'est d'abord vivre en harmonie avec la nature qui nous entoure et habite chacune de nos rues. C'est développer des espaces naturels comme celui du Sentier du ruisseau des Brelles, c'est protéger des zones de biodiversité comme le Chemin des libellules, c'est instaurer des zones de refuge pour la faune et la flore avec la LPO, c'est créer tout un réseau de liaisons douces afin de se déplacer sur tout le territoire communal en totale sécurité.

Assurer la qualité de vie, c'est aussi aménager nos centres comme ce qui a été fait à La Chapelle Gaceline, restaurer nos équipements sportifs comme ce qui est en cours à La Gacilly et en projet à Glénac. C'est aussi construire un pôle enfance jeunesse afin de faciliter le quotidien des jeunes parents. Et c'est aussi engager de lourds travaux pour maintenir ou étendre notre système d'assainissement collectif, comme au Patis, à la Moraie ou à Glénac, etc...

Mais il ne peut exister de qualité de vie sans développement économique. Sur ce point, il nous faut protéger l'existant et innover ! Protéger notre tissu commercial en maintenant sa diversité : c'est le sens des mesures de préemption adoptées par le conseil municipal. Protéger nos artisans d'art qui assurent la vie de notre centre ville. Et développer notre offre commerciale : c'est l'objectif du futur écoquartier de l'Aff, de la construction d'un nouveau concept de magasin Lidl ou encore de l'implantation de nouvelles entreprises sur la zone des Boussards.

Le bien-être, c'est aussi la richesse de notre tissu associatif qui permet à chacun de s'épanouir dans les activités de son choix. C'est rendre plus visible et accessible notre politique sociale grâce à la mise en œuvre de la "Maison Bleue" ou du centre pour la petite enfance.

Ces projets et réalisations sont mis en œuvre pour vous tous, habitants de la commune qui, à votre niveau et par vos actions, entretenez et améliorez la beauté et l'harmonie de notre territoire.

Alors, dans cette optique volontariste de « bien vivre ensemble » dans un environnement harmonieux,

**OSONS CHANGER LE MONDE
GRÂCE AU POUVOIR DES FLEURS !**

**Conseil municipal
du 26 Novembre 2021**
Implantation en 2022 de 2 défibrillateurs

Le conseil municipal du 4 décembre 2020 avait approuvé la signature avec la société CITYCARE d'un contrat de maintenance pour les 7 défibrillateurs existants sur la commune (Gymnase La Gacilly, Stade de foot La Gacilly, Vestiaire-arbitre La Gacilly, Mairie La Gacilly, Place de la Ferronnerie, Mairie La Chapelle-Gaceline et WC publics Glénac) et la pose de 4 nouveaux matériels (Artémisia, Gymnase et Salle Saint-Léon Glénac, Place Yves Rocher).

Selon l'échéancier prévu, le conseil donne son accord pour l'implantation en 2022 de 2 nouveaux défibrillateurs à l'École Jean de la Fontaine et à la Maison Médicale de Santé. Le coût du contrat de maintenance avec la société CITYCARE passera de 10416 € TTC à 12403,20 €. TTC. par an.

**Avancement du projet de liaison douce
La Gacilly/La Chapelle-Gaceline**

Le 30 oct 2020 avait été présenté un document réalisé par les services du Conseil Départemental du Morbihan pour la création d'une liaison douce entre La Gacilly et La Chapelle Gaceline : une voie verte de 3 mètres minimum pour piétons et vélos, sur une distance de 1,5 km, totalement déconnectée de la voie existante. Le conseil municipal avait émis un avis favorable à cette option n°1 (tracé bleu) qui nécessitait l'accord des 39 propriétaires concernés pour l'achat des terrains.

Le même 30 oct 2020, l'option n° 2 (tracé rouge), reprenant le chemin communal déjà existant, avait également été présentée pour le cas où cette négociation s'avérerait compliquée.

Le 19 juin 2021, propriétaires et locataires concernés par le projet initial ont été réunis. La majeure partie des propriétaires ayant manqué cette réunion, un courrier leur a été envoyé le 19 octobre dernier afin de connaître leur position quant à la vente, intégrale ou partielle, de leur(s) parcelle(s) au profit de la commune de La Gacilly.

Les négociations en cours avec les propriétaires étant compliquées, le conseil donne son accord pour l'option N°2. Et les subventions émanant du conseil régional et du département seront envisagées pour le financement de ce programme.

**Attribution des marchés publics
liés aux travaux d'assainissement**

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 novembre dernier pour émettre un choix quant aux 3 marchés publics liés aux travaux d'assainissement. Les deux premiers marchés publics relèvent du programme d'assainissement 2021. La Commune a été accompagnée par un Maître d'œuvre, la société SBEA.

Le 1^{er} marché public concerne le curage et le remblaiement des lagunes (3 bassins) à La Chapelle-Gaceline qui ne sont plus utilisées depuis le raccordement du réseau d'assainissement à la STEP de La Gacilly.

Les travaux envisagés par la commune ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises restreinte lancée en procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et R.2123-1 et ss du Code de la Commande Publique. Les entreprises consultées étaient VALBE (SAUR) & SEDE (VEOLIA). Seule VALBE a remis une offre.

Les travaux consistent en une Tranche Ferme (étude bathymétrique, caractérisation des boues, réalisation du plan d'épandage, vidange des lagunes, curage et épandage des boues) et une Tranche Conditionnelle (remblaiement des lagunes).

Après avoir étudié le tableau d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre, les membres de la CAO ont retenu la réalisation de la Tranche Ferme par l'entreprise VALBE pour un montant de 55367 euros HT.

Accord du conseil.

Le deuxième marché public concerne l'extension du réseau des eaux usées, à savoir le raccordement au réseau d'assainissement collectif du secteur de la Ville Jarnier à La Gacilly et de la rue du Lavoir à La Chapelle Gaceline.

Pour chaque opération, les travaux consistent en : travaux préparatoires et d'installation de chantier, de terrassements généraux, génie civil des ouvrages, canalisations, réseaux et équipements divers, travaux de reprise de la voirie, des espaces verts, diverses finitions et essais.

Les travaux envisagés par la commune ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises lancée en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2013-360 du 25/03/16 relatif aux marchés publics. Huit entreprises ont déposé une offre. Et l'entreprise SATEC est retenue pour un montant de 389 045,79 € HT.

Accord du conseil.

Le troisième marché public concerne le programme d'assainissement 2022. Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre permettant de sélectionner le Maître d'Ouvrage qui s'occupera d'accompagner la commune dans la phase de conception et de réalisation des travaux d'assainissement. L'estimation des travaux oscille entre 1,5 et 2 millions d'€ HT.

Les entreprises devaient fournir le montant d'honoraires comprenant l'étude des 4

projets suivants :

1- Partie est de La Chapelle-Gaceline pour une longueur d'environ 1 200ml ; 2- Partie ouest de La Chapelle-Gaceline pour une longueur d'environ 2 200ml ; 3- Partie nord de Glénac pour une longueur d'environ 830ml ; 4- Partie est de Glénac pour une longueur d'environ 900 ml.

Le conseil valide la proposition de la Commission de retenir l'entreprise SBEA pour un montant d'honoraires de 34500 € HT.

**Nouveaux tarifs 2021-2022
pour la garderie**

Par délibération du 14 décembre 2017, la commune avait institué les tarifs de la garderie municipale située dans les locaux de l'école Jean de La Fontaine. Les familles procédaient chaque mois à l'achat de cartes par tranches horaires et en fonction du nombre d'enfants utilisateurs.

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, la commune a décidé de recourir au « Portail Famille ». Ce site internet, réservé aux familles utilisatrices, permet de réaliser l'inscription administrative des enfants, d'être informé sur l'actualité des conditions d'accueil et de régler les factures. Une trentaine de familles sont concernées par ce service. Le montant de ces prestations représente une somme collectée chaque année par la commune d'environ 6 000 €.

La mise en place de ce « portail » nécessite de modifier les actuels tarifs avec l'abandon du système de cartes et l'adoption de nouveaux tarifs prenant en compte le Quotient Familial (QF) des familles concernées.

La proposition, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, est la suivante pour chaque demi-heure d'utilisation du service de la garderie : 0,50 € pour la tranche A (QF inférieur à 500) ; 0,60 € pour la tranche B (QF entre 501 et 800) ; 0,70 € pour la tranche C (QF supérieur à 800).

Le conseil donne son accord et demande que la gratuité de ce service puisse être envisagée pour les enfants des agents communaux.

**Charte réglementaire
liée à l'esthétisme urbain commercial**

Dans la continuité de la délibération du 10 sept dernier décidant d'instituer un droit de préemption commercial, notre commune se doit de disposer d'outils de référence pour le maintien et le renforcement de notre dynamisme commercial.

Il est du ressort de notre collectivité que l'harmonisation du paysage urbain et commercial demeure un objectif prioritaire pour des raisons d'esthétisme et aussi d'attractivité. L'objet d'une charte réglementaire esthétique est de fournir les bases d'une « règle du jeu » pour l'établissement de tous projets dits de « devanture commerciale », notion qui englobe la façade du commerce, l'enseigne et pré-enseigne et les chevalets de présentation.



La qualité du paysage commercial urbain doit être un accélérateur de la dynamique commerciale. La proposition d'instauration de cette charte réglementaire résulte des trois points suivants :

*** 1° Le diagnostic de l'existant**

Des vues répertoriant des façades actuelles de commerces, enseignes, pré-enseignes du centre-ville sont présentées au conseil. Elles permettent d'établir un constat en deux catégories : celles pour lesquelles il y a une cohérence entre architecture, façades et enseignes ; et celles pour lesquelles il y a incohérence.

*** 2° Des actions déjà engagées**

La commune avait déjà mis en place deux actions visant à l'amélioration du paysage urbain du centre-ville.

Par délibération du 13 août 2002, la commune avait décidé d'octroyer une subvention aux particuliers qui procèdent à la réalisation de travaux d'embellissement de façades principales visibles d'une rue. Le montant de l'aide est de 25% du montant TTC des travaux avec un plafond de 1250 € pour des opérations de mise en pierres apparentes et un plafond de 458 € pour tous autres types de ravalement.

D'autre part, l'établissement du « nuancier façades », proposé sur le site internet de la commune, décrit la cohérence de l'architecture du bâti avec l'application de couleurs ou de matériaux respectant le caractère patrimonial de la ville.

Actuellement à l'étude, et suivant une planification déjà définie, le Plan Local d'Urbanisme sera approuvé au cours de l'année 2024 et évoquera de nouvelles dispositions réglementaires, notamment en zone UA, en matière d'esthétisme urbain.

Parallèlement, le futur règlement local de publicité, qui est un document général de planification de l'affichage publicitaire dans une commune, fixera des règles relatives aux enseignes et pré-enseignes pouvant être adaptés aux spécificités locales.

*** 3° Propositions pour l'instauration d'une charte**

L'état des lieux décrit en 1° a permis de dresser un panorama des aspects extérieurs de l'architecture bâti du centre-ville.

Une nouvelle charte esthétique des façades et devantures commerciales vise à instaurer une nouvelle dynamique tant pour les professionnels que pour les touristes et chalands. Ce programme incitatif a pour effet de limiter les nuisances visuelles et esthétiques du centre urbain commercial. Cette démarche vise l'hyper-centre de la commune délimité par la Place de la Ferronnerie, les rues du Relais Postal et La Fayette, La Place Ducrest, la rue de Montauban, la Place des Halles.

Cette nouvelle réglementation s'adresse aux commerçants et artisans qui procèdent à des travaux de modernisation des façades commerciales et à la création ou modification des enseignes et chevalets.

Dans ce cadre, la commune peut établir le

cahier des charges suivant : recommandations concernant l'habillage des façades ou leur restauration en pierres apparentes ; critères d'éligibilité (périmètre et nature des bâtiments éligibles) ; limites au dispositif ; nature des travaux ; montant et versement des subventions allouées par la mairie ; procédure de dépôt, de suivi et d'examen des dossiers ; entrée en vigueur et durée.

Par exemple, notre commune, qualifiée de « village d'artisanat d'art », pourrait proposer que la création et le renouvellement d'enseignes commerciales et de chevalets soient réalisés de façon artisanale.

La commune a signé en Juillet 2021 la convention liée au programme *Petites Villes de Demain* dont l'objectif prioritaire est la revitalisation des communes et leur développement économique et touristique.

Ainsi, l'octroi pour les commerçants et artisans d'aides liées à l'amélioration de l'esthétisme de leurs activités pourra faire l'objet d'un financement par l'intermédiaire de *Petites Villes de Demain*.

Le conseil donne son accord pour la mise en place d'une charte réglementaire portant sur l'esthétisme urbain commercial et pour procéder aux études techniques et financières en vue de la mise en œuvre de ce programme incitatif.

Projet de règlement pour curage et busage des fossés

Au titre de 2021, une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de curage de fossés et de dérasement des accotements le long des voies communales. Le coût de cette opération s'élève à 37674 € HT (aide départementale de 30%). Dans le cadre de la phase actuelle de réalisation de ces travaux, il doit être précisé aux habitants la réglementation en vigueur qui s'applique. Voici le projet de règlement composé des cinq articles.

Article 1 – Busage pour droit d'accès

L'accès est un droit de riveraineté, mais il est soumis à autorisation s'il affecte le domaine public routier, sous forme de permission de voirie délivrée par le service gestionnaire de la voirie.

La demande de travaux sera examinée par les services de la commune, qui sont les gestionnaires de voirie, et l'autorisation sera délivrée sous réserve de sécurité, et de non-entrave à la circulation des eaux.

Après autorisation, le bénéficiaire pourra occuper le domaine public en conformité avec sa demande.

Les services techniques municipaux fournissent matériel et matériaux nécessaires et réalisent les travaux d'aménagement.

À noter : pour la création d'un accès supplémentaire, le bénéficiaire aura à sa charge de trouver une entreprise pour réaliser les travaux et de régler tous les frais inhérents au chantier : préparation du fossé, achat et pose des buses, arasement des matériaux au niveau de la route.

Article 2 - Curage des fossés et inspection des buses par hydrocurage

La commune réalise tous les ans une campagne de curage de fossés par secteur. Et, lors de ces opérations, nous constatons que des buses sont cassées.

Les usagers concernés par des réparations nécessaires sont contactés par courrier et le coût des réparations (avec les frais inhérents au chantier) est à leur charge. Le bénéficiaire peut faire appel à une entreprise privée ou aux services techniques municipaux pour réaliser l'intervention. Les services techniques municipaux fournissent le matériel et les matériaux nécessaires et réalisent les travaux de réparation à raison de 20 € m/l.

Article 3 - Busage de complaisance

Toute demande de busage, y compris le busage de complaisance, est soumis à une autorisation, sous forme de permission de voirie délivrée par le service gestionnaire de la voirie. Les services de la commune, gestionnaires de la voirie, se donnent le droit d'autoriser ou non le busage de complaisance affectant le domaine public. Après autorisation, le bénéficiaire pourra occuper le domaine public et exécuter les travaux énoncés dans sa demande.

Pour ce type d'opération, les services techniques municipaux ne peuvent proposer leurs services. C'est le bénéficiaire qui aura à sa charge de trouver l'entreprise pour réaliser les travaux et d'assumer tous les frais inhérents au chantier : préparation du fossé avant pose, achat et pose des buses, arasement des matériaux au niveau de la route.

Article 4 - Entretien des busages

L'entretien d'un accès est toujours à la charge du bénéficiaire. Ce dernier doit notamment s'assurer du bon écoulement des eaux pluviales dans le fossé.

Le bénéficiaire se doit d'entretenir l'ouvrage implanté sur le domaine public, à charge pour lui de refaire une demande de travaux respectant les règles en vigueur si cet entretien nécessite d'importants travaux de réfection.

Le gestionnaire de voirie effectue une fois par an, par secteurs définis à l'avance, une campagne de curage de fossés et d'hydrocurage dans les buses.

Article 5 - Validité de l'occupation du domaine public. L'autorisation est délivrée à titre précaire, révocable, et ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire : elle peut être retirée pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité. En cas de révocation de l'autorisation, le gestionnaire de voirie se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif. Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avèreront nécessaires. Le conseil valide ce règlement.

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées présenté par la OBC

La Communauté de Communes OBC nous a transmis le rapport de la CLECT réunie le 11 octobre 2021. Chaque commune doit présenter ce rapport au conseil municipal au plus tard pour le 16 décembre 2021. Cette communication concerne 3 points, le point 1 soumis au vote et les points 2 et 3 présentés pour information.

1 - Modalité de dé-transfert de la compétence « Transport Scolaire » concernant la commune de Tréal.

2 - Retour sur les modalités de calcul et de transfert du service Autorisation du Droit des Sols supportées par la Communauté de Communes.

3 - Réflexion sur les modalités de calcul de la charge transférée concernant les équipements aquatiques.

Le conseil se prononce favorablement sur le dé-transfert de charges de la compétence « Transport Scolaire » concernant Tréal pour un montant de 9 384,80 €.

Recensement de la population 2022 Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Pour la campagne de recensement de la population de début d'année 2022, il est nécessaire de recruter 10 agents recenseurs pour la période du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, aux conditions de rémunérations suivantes :

- Feuille de Logement : 1 € la feuille collectée
- Bulletin individuel : 1.40 € le bulletin individuel collecté

- Séance de formation par agent recenseur (2 ½-journées) : 30 euros par demi-journée
- Tournée de reconnaissance par agent recenseur (forfait) : 100 euros

- Indemnité forfaitaire compensatrice de frais par agent recenseur, utilisant son véhicule à moteur personnel et affecté dans une zone rurale : 150 € (1 seule indemnité si plusieurs districts par agent)

- Indemnité forfaitaire compensatrice de frais, par agent recenseur utilisant son véhicule à moteur personnel affecté en zone urbaine : 100 € (1 seule indemnité si plusieurs districts par agent)

Accord du conseil.

Adoption du règlement intérieur pour le Conseil Municipal des Jeunes

Le 15 octobre 2021, le Conseil Municipal des Jeunes a été élu. Il est composé de 15 jeunes (4 de Glénac, 4 de La Chapelle et 7 de La Gacilly) qui représentent les tranches d'âges 9-12 et 16-17 ans. Différentes commissions vont être créées en vue de réfléchir, en particulier, à la mise en œuvre d'actions liées aux activités sportives et à l'environnement.

Le règlement intérieur du CMJ a été présenté et validé par les jeunes conseillers. Le conseil municipal de ce jour approuve ce règlement intérieur en appor-

tant à l'article 4 (composition du conseil) une modification qui indique que « dans la mesure du possible, la parité entre le nombre de garçons et de filles sera respectée ».

Conseil municipal du 13 Janvier 2022

Budgets Principal, Assainissement, Parc Immobilier et Activités Fluviales : autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du B.P. 2022

L'article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 donne la possibilité au maire jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante, d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le conseil donne son accord pour les dépenses dont les détails figurent sur le CRendu publié sur le site web de la mairie.

Budget Annexe Artémisia

Le conseil approuve le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021.

Le conseil vote l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 au compte « Excédent de fonctionnement à reporter » pour le Budget Primitif 2022.

Le conseil vote les tarifs Billetterie et Locations de salles pour 2022 :

Tarifs billetterie	Tarif plein	Tarif réduit
Tarif A Jeune public		
Et Artistes découvertes	8 €	4 €
Tarif B	16 €	12 €
Tarif C	24 €	20 €
Tarif D	30 €	26 €

Par tarif réduit, on entend moins de 25 ans, plus de 65 ans, demandeurs d'emploi, étudiants (sur pièce justificative).

Il est également proposé d'appliquer le tarif réduit aux personnes handicapées sur présentation de leur carte. Et la gratuité est accordée aux enfants de moins de 3 ans qui sont accompagnés de leurs parents (il sera demandé de prévenir à l'avance pour prévoir une place).

Les tarifs de location des salles sont détaillés sur le CRendu publié sur le site web de la mairie.

Budget annexe Artémisia

Subvention de fonctionnement 2022

Chaque année la commune, lors du vote du budget primitif, procède à l'inscription de la subvention de fonctionnement pour Artémisia.

En 2021, l'attribution de la subvention de fonctionnement a été réalisée en deux versements :

- En décembre 2020, subvention de fonctionnement pour 2021 d'un montant de 160 000 € répartie entre une somme de 150 000 € pour le fonctionnement et la somme de 10 000 € pour l'investissement.

- En octobre 2021, subvention de fonctionnement d'un montant de 110 000 € répartie entre une somme de 100 000 €, destinée à financer le programme des Illuminations de fin d'année, et 10 000 € pour l'investissement.

Le conseil vote l'octroi d'une subvention de fonctionnement en 2022 d'un montant de 250 000 € réparti de la façon suivante :

- Subvention de 150 000 € pour financer l'activité de notre établissement culturel ;

- Subvention de 100 000 € pour renouveler les festivités de fin d'année 2022.

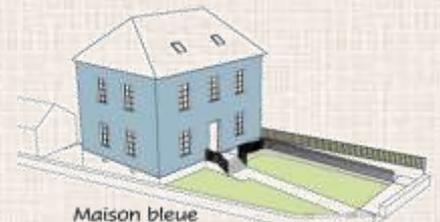
Le conseil vote aussi le budget primitif 2022 pour Artémisia.

Attribution du marché public : réhabilitation de la Maison Bleue

Dans le cadre de la réhabilitation de ladite « Maison bleue » au 2 rue des Potiers, un marché public de travaux a été lancé le 19 novembre 2021. Le programme de travaux (répartis en 14 lots) consiste en la réhabilitation de cette bâtisse en bureaux associatifs. D'une superficie de 232 m², elle comporte 4 niveaux (cave, rez-de-chaussée, étage, combles).

La date limite de réception des offres était prévue au 17 décembre 2021. La Commission d'Appel d'offres, réunie le mercredi 12 janvier 2022, a décidé de déclarer ce marché public infructueux, considérant que la collectivité n'a pas reçu d'offres de la part des soumissionnaires.

Validation du conseil.



Attribution du marché public : création bibliothèque et logement communal à Glénac

Dans le cadre de la réhabilitation de deux bâtiments, situés rue de l'église (Glénac), un marché public de travaux (répartis en 14 lots) a été lancé le 17 décembre 2021. Pour rappel, ce projet consiste à réhabiliter deux bâtiments pour la création d'une bibliothèque et d'un logement. La bibliothèque sera classée en ERP de 5^{ème} catégorie, de type S. Le logement sera classé en première famille.

La date limite de réception des offres était prévue au 5 janvier 2022. La Commission d'Appel d'offres, qui s'est réunie le mercredi 12 janvier 2022, a décidé de déclarer ce marché public infructueux, considérant que la collectivité n'a pas reçu d'offres de la part des soumissionnaires.

Validation du conseil.

Attribution des marchés publics : missions de contrôle technique, coordination SPS et étude géotechnique pour la construction du bâtiment communal

Dans le cadre de la construction d'un bâtiment communal situé sur le Parc d'Activités des Boussards, 2 consultations ont été lancées le 27 novembre 2021. La date limite de réception des offres était prévue au 27 décembre 2021, à 12h00.

La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le mercredi 12 janvier 2022 et s'est prononcée : dans le cadre des missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé : Entreprise Bureau Véritas Construction, basée à Auray, pour un montant de 5735 € HT ; dans le cadre des missions d'étude géotechnique : Entreprise Ginger CEBTP, basée à Plescop, pour un montant de 6500 € HT.

Accord du conseil.

Consultation de bureaux d'études pour aménager les terrains des Boussards

L'aménagement du Parc d'Activités des Boussards nécessite qu'un permis d'aménagement soit déposé pour l'ensemble de la zone. Un permis d'aménagement est une autorisation d'urbanisme qui permet à une collectivité de contrôler les aménagements réalisés sur un terrain et/ou un ensemble de terrains. En l'espèce, les futurs travaux qui auront lieu sur cette zone d'activités sont concernés par cette autorisation d'urbanisme.

Afin de mener à bien cette opération globale, il est proposé de procéder à la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre permettant de consulter les bureaux d'études spécialisés dans l'aménagement, la création d'infrastructures et les espaces verts.

Il est précisé que, suite à une réunion entre la commune et la Communauté de Communes OBC, celle-ci a reconnu le Parc d'Activités des Boussards comme un espace communautaire et que, par voie de conséquence, cette instance procédera au dépôt d'un permis d'aménager et à la réalisation des futurs travaux d'aménagements. Le conseil n'a pas à voter sur ce point.

Consultation de maîtrise d'œuvre : réalisation d'un pumtrack

Afin de poursuivre les projets en faveur des jeunes de la commune et dans la continuité des installations des 3 city-parks, il a été décidé de réaliser un pumtrack à Graslia. Un pumtrack est un parcours ludique rassemblant tous sports à roues et roulettes sur un même tracé.

Le montant des travaux est estimé entre 100 000 € et 150 000 €.

L'aménagement de ce projet sportif nécessite la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre permettant de consulter les bureaux d'études spécialisés dans la réalisation de cette offre sportive.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la passation d'un marché public de mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de cet espace ludique.

Présentation de la tranche N° 2 du lotissement communal Le Héron

L'avant-projet de la tranche n°2 du lotissement communal du Héron (Glénac) a été réalisé par le bureau d'études Ar'topia. Le dessin des espaces communs est basé sur la conservation du bois existant à l'est, la création d'une voie en courbe pour réduire les vitesses et préserver les vues, des impasses à faible largeur pour la tranquillité des habitants, et un petit espace vert central en pivot de l'organisation du lotissement. Les lots sont tous orientés Nord-Sud.

Le projet se compose de 14 lots à bâtir et un macro-lot (n°15) qui sera subdivisé en 3 (ou 4) lots libres de constructeurs comme les autres (logements sociaux). La superficie des lots varie de 357 à 686 m², et est en moyenne de 453 m².

Le planning prévisionnel des études est :

- O Janvier 2022 : établissement et dépôt du Permis d'aménager
- O Février : coordination avec les autres concessionnaires et études PRO
- O Mars : DCE, lancement de la consultation
- O Fin avril : analyse des offres
- O Mai : attribution, notification.
- O Fin mai : préparation de chantier
- O Début juin : démarrage des travaux
- O Décembre 2022 : fin de travaux phase provisoire.



La Commission PLU, aménagement du territoire et Transition énergétique, qui s'est réunie le 20 janvier, a donné son avis sur la dénomination des rues et impasses de la nouvelle tranche du lotissement, en se basant sur la liste des espèces répertoriées au Mortier de Glénac émise par la Ligue de Protection des Oiseaux.

Le Conseil Municipal donne son accord sur la passation d'un marché public pour la conception et la réalisation des logements sociaux prévus au lot n°15.

Études de sol pour 2 terrains du lotissement Les Hauts de La Gacilly

Le lotissement Les Coteaux des Landes à La Gacilly comprend 33 lots constructibles, dont deux (n°1 et n°2) restent invendus.

Depuis le 1er janvier 2020, la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, impose au vendeur de fournir, avant toute vente, une étude géotechnique préalable qui permet de renseigner le futur acquéreur sur les caractéristiques géotechniques du terrain.

À cet effet, la commune prendra à sa charge les frais liés à l'étude de sol pour les deux lots, à hauteur de 50% du montant, et dans la limite d'un montant maximum de 1 000€. En cas de surcoût, le reste à charge reviendra à l'acquéreur.

Le Conseil Municipal valide la participation de la commune pour le paiement des frais liés aux deux études de sols.

Droit de préemption pour l'acquisition d'une propriété au 10 chemin des Marbriers

Il est rappelé que, par délibération en date du 14 septembre 2006, la commune a décidé d'instaurer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur l'ensemble des zones U et AU délimitées par le Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'extension de zones d'activités ou d'habitat, la réalisation d'équipements collectifs ou bien encore la constitution de réserves foncières.

La commune a reçu le 1er décembre 2021 une Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) de l'étude notariale BINARD-GRAND de Ploërmel pour un immeuble situé à l'intérieur d'une zone soumise à ce DPU. Ce bien de 492 m² (avec une maison de 61,19 m²) est situé au 10 chemin des Marbriers.

Pour rappel, le conseil municipal du 28 Juin 2021 a délibéré pour l'achat de la propriété du 8 chemin des Marbriers.



Toute collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la D.I.A. pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien concerné.

La constitution de réserves foncières apparaît une opportunité pour la commune dans le cadre de l'évolution des futurs aménagements de l'éco-quartier de l'Aff.

Le conseil donne son accord pour l'exercice du droit de préemption, au prix d'acquisition présenté dans la déclaration d'intention d'aliéner.

Achat de 2 terrains au « Courtil de Saint-Vincent »

Le restaurant scolaire situé Rue Marcel Chesnais, près du Collège Sainte-Anne, a été créé en 1981 par le SIVOM de La Gacilly puis repris par la Communauté de Communes OBC. Sa gestion est assurée par l'Association de Restaurant Scolaire Intercommunal, présidée par Monsieur Paul-Marie Guillin.

Composée de 7 salariés, elle prépare et fournit les repas pour le collège Sainte-Anne, les écoles maternelles et primaires Saint-Jugon et Jean de la Fontaine, soit 700 repas par jour. Les locaux d'une superficie de 600 m² sont composés des ateliers de préparation et du réfectoire qui ne dispose que de 170 places, ramenées à 135 places en raison des consignes liées à la crise sanitaire.

Depuis la mise en place de cet équipement, l'association de gestion fonctionne comme délégataire de service public avec la signature, tous les 6 ans, d'un contrat avec la Communauté de Communes. Cette délégation prend fin au 31 juillet 2022.

Début 2021, De L'Oust à Brocéliande Communauté a mandaté le cabinet d'études en solution de restauration, ATOUT RESTAURATION, pour réfléchir à une optimisation de gestion des cantines pour les 26 communes d'OBC. De cette étude ressortait l'orientation de construire, sur le territoire de la communauté de communes mais ailleurs que sur notre commune, un nouveau site de fabrication des repas avec une liaison vers l'actuel restaurant scolaire de La Gacilly.

Face à l'enjeu de maintenir un service de proximité très apprécié par les habitants, les écoles et leurs élèves, en totale concertation avec OBC, la commune réfléchit alors à l'opportunité d'une reprise en propre de la gestion de cet équipement.

Dans ce cadre, des contacts ont été récemment établis avec la propriétaire des terrains contigus aux locaux existants pour envisager de procéder à l'acquisition des parcelles AN 639, AN 892 et AN 894 d'une superficie totale de 2 073 m².

Après discussion, le conseil décide de reporter la démarche envisagée par la collectivité pour l'acquisition de ce terrain.

Achat d'un terrain pour implanter un poste de relevage pour l'assainissement

Le dernier conseil municipal a statué pour l'attribution du marché public relatif à l'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de la Ville Jarnier et de la rue du Lavoir à La Chapelle-Gine. L'entreprise SATEC a été retenue pour la réalisation de ces travaux (montant de 389 045,79 € HT). Le maître d'œuvre, la société S.B.E.A., qui a en charge le suivi de cette opération pour le compte de la commune, nous a indiqué la nécessité de procéder, à La Ville Jarnier, à l'installation d'un poste de relevage sur une superficie de 30 m².

La commune a alors pris contact avec la propriétaire de la parcelle AD N° 365 d'une superficie de 4 240 m², qui a accepté de céder une surface de 33,33 m², les frais de bornage et les frais d'acte notarié étant à la charge exclusive de la commune.

Le conseil donne son accord.

Présentation du projet 'mobilier urbain'

La notion de « Mobilier Urbain » concerne tous les objets (bancs publics, corbeilles de rues, tables de pique-nique) installés dans l'espace public d'une commune pour répondre aux besoins des administrés et des visiteurs. Notre territoire se doit de disposer de produits qualitatifs pour présenter un mobilier urbain en concordance avec notre image et notre identité touristique et environnementale.

Jusqu'à présent, toute opération de renouvellement était réalisée au cas par cas, en fonction de besoins immédiats de réparations desdits matériels.

Le souhait de la collectivité est de pouvoir unifier, harmoniser le mobilier urbain en fonction des rues ou des sites. La pose de nouveaux matériels viendra renforcer l'identité visuelle en lien avec les actions de développement touristique.

La commission *Embellissement* a proposé une gamme de mobilier urbain répartie entre les bancs publics, les corbeilles, les tables de pique-nique. Mais la lecture du document de présentation n'apporte pas une réelle vision de leur intégration dans l'environnement naturel et les propositions sont trop disparates pour établir un choix.

Considérant que ce projet constitue un enjeu d'importance, le conseil souhaite que l'étude soit approfondie.

Dossiers de demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)

La Préfecture du Morbihan transmet chaque année les règles d'intervention pour permettre aux communes de déposer des demandes de subvention au titre de la D.E.T.R. et de la D.S.I.L. Les dossiers, à déposer fin janvier, concernent des opérations d'investissement dont le démarrage est prévu en 2022.

Les opérations éligibles concernent les rubriques suivantes : 1- Opérations de construction, rénovation, réhabilitation d'équipements et bâtiments communaux ; 2- Autres travaux sur des bâtiments communaux tels que les équipements scolaires, sportifs, églises et ateliers techniques ; 3- Travaux de mise en valeur de l'environnement sur des sentiers de randonnée et d'itinéraires de liaisons douces.

Il est proposé, au regard des orientations d'investissements décidées en 2021 et de celles programmées en 2022, de présenter des demandes de subventions pour les opérations suivantes :

- au titre de la rubrique 1 : réhabilitation de la Maison Bleue, création de la bibliothèque et du logement communal à Glénac et travaux de la mairie et des ateliers techniques ;

- au titre de la rubrique 2 : construction des vestiaires de football et rénovation de la salle de sports à Glénac, 3ème tranche de la salle de sports de La Gacilly ;

- au titre de la rubrique 3 : travaux de liaison douce La Chapelle-Gine/La Gacilly. Accord du conseil.

Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2021

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants donne lieu, chaque année, à une présentation au conseil municipal. Le tableau détaillant les acquisitions et cessions réalisées en 2021 figure sur le CRendu publié sur le site web de la mairie.

Le conseil approuve ce bilan.

Demande de subvention par l'U.S.G. pour ses 100 ans

Le club de football « Union Sportive de La Gacilly » a sollicité la commune dans le cadre de la création le 28 mai de l'événement des 100 ans de l'association.

L'association compte une dizaine de sections regroupant au total 450 licenciés et bénévoles qui œuvrent pour le développement des équipes et écoles suivantes : 3 équipes seniors masculins, 2 équipes seniors féminines, 1 école de football féminin avec 40 licenciés de 6 à 16 ans, 100 licenciés qui font partie du groupement Jeunes du Pays de La Gacilly, et 1 nouvelle équipe de sport adapté qui vise à aider les personnes en situation de handicap pour disposer d'une activité sportive régulière.

Cet événement festif nécessite pour le club de réaliser différents achats répartis entre consommables, jeux de maillots «100 ans» et la partie « animation ».

Le montant du budget prévisionnel s'élève à 7 000 € T.T.C. sur lequel le club sollicite une aide exceptionnelle de la commune de 2 000 €.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur cette demande.

Demande de subvention pour le concours départemental du cheval de trait

Le concours départemental de cheval de trait breton est un événement annuel aoutien. Son organisation est proposée à des communes disposant des infrastructures pour ce type de manifestation.

La commune a été informée par Monsieur FILATRE, représentant le Président de la Société des Courses de La Gacilly, que le concours 2022 a lieu dans l'enceinte de l'hippodrome, à Pré-Naval.

Outre les propriétaires ou leurs représentants, l'évènement accueille des passionnés et des visiteurs qui peuvent, comme en 2019 à Allaire, représenter environ 1 000 personnes. Environ 70 à 100 chevaux y sont présentés, nécessitant la mise en place d'équipements et d'infrastructures.

Le conseil accepte d'octroyer à la Société des Courses de La Gacilly une subvention de 3 500 € destinée à subvenir aux dépenses des frais d'infrastructures liés à cet évènement.

Convention de mise à disposition de la licence IV, propriété de la commune

Lors du conseil municipal du 30 oct 2020, la commune a procédé à l'acquisition de la licence IV de débit de boissons auprès de Monsieur Yvan HOCHET. Il est évoqué l'opportunité de la mettre à disposition pour un nouveau porteur de projet.

En effet, la commune est en contact, depuis plus d'un an, avec Monsieur Denis ZARB PAU, gérant de la société POLE TAUROENTUM, localisée à La Ciotat. Il s'agit d'un pôle de formation maritime qui propose des formations qualifiantes aux différents corps de la Marine Marchande. Cette personne a fait l'acquisition en 2021 de l'ancien bar dénommé « Le Madison » situé en face de l'église de La Chapelle-Gaceline et prévoit, au cours du premier semestre 2022, d'ouvrir, après travaux, un pub avec restauration.

Dans la continuité des travaux de requalification du centre-bourg, cette installation est une opportunité pour accroître sa revitalisation et diversifier l'activité commerciale.

En vue d'accompagner cette initiative privée et soutenir la venue de nouveaux investisseurs sur notre territoire, le conseil donne son accord pour mettre à disposition, à titre gracieux, la licence IV communale au profit de ce nouvel établissement pour un an, renouvelable pour deux années supplémentaires.

Diagnostic réalisé par LPO pour le site « Aux Prés du Château »

Le Conseil Municipal du 23 avril 2021 a décidé de signer une convention d'engagement avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Cette association anime un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé « Refuges LPO ».

La convention est d'une durée de 5 ans, de 2021 à 2025, avec la réalisation en 2021 d'un diagnostic écologique et naturaliste du site « Chemin des Libellules » pour un coût de 8 600 €. Le rapport de l'association est composé d'un diagnostic du site et de la mise en place d'un plan de gestion, avec des fiches-actions pour l'étude de la faune et de la flore sur ces 4,2 hectares.

Le conseil n'a pas à voter.

Proposition d'offrir un arbre pour chaque personne décédée

Proposition est faite d'envisager d'offrir un arbre pour les personnes enterrées sur le territoire. La famille du défunt devant, au préalable, en faire la demande auprès des services de la mairie.

Le conseil souhaite réfléchir avant tout vote sur cette question.

Conseil municipal du 18 février 2022

Le conseil approuve les comptes de gestion et les comptes administratifs 2021.

Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Le débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique (celui-ci ne fait pas l'objet d'un vote).

Le conseil prend acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022.

Bail en l'Etat Futur d'Achèvement avec La Poste Immo pour la construction du bâtiment sur le Parc des Boussards

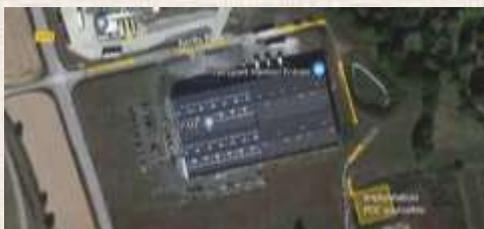
Le conseil municipal du 28 juin 2021 a délibéré favorablement pour la construction, sur le Parc d'Activités des Boussards, d'un bâtiment communal destiné à recevoir la Plate-Forme de Distribution du Courrier de La Poste.

Cet engagement a tenu compte du fait que le maintien des services de La Poste est essentiel et vital pour notre commune et que l'hypothèse d'un dépaysement des services courrier et colis hors de notre territoire aurait porté un grave préjudice aux services apportées à notre population et à nos entreprises.

Depuis cette décision, la commune a procédé avec les services de La Poste Immo, porteur du projet, à la constitution des besoins de ce futur local d'une superficie de 400 m² comprenant une salle de tri de 275 m² et des bureaux, salles de réunion et locaux sociaux pour 125 m².

Conformément aux perspectives des services d'exploitation de La Poste de La Gacilly, la construction doit démarrer en juin 2022 et être achevée en décembre.

Le conseil émet un avis favorable sur la signature entre la commune et La Poste d'un Bail en l'Etat Futur d'Achèvement.



Liaison Douce

La Chapelle-Gaceline / La Gacilly

L'aménagement de la portion de la liaison douce jouxtant la RD138 nécessite, au préalable, l'acquisition de 13 parcelles situées en zone naturelle. Après échanges avec les différents propriétaires, ces derniers ont accepté la proposition d'achat émise par la commune au prix de 2 € HT le m². La commune prenant à sa charge frais de bornage et frais liés à l'acte de vente.

Le conseil acte le principe de vente de ces parcelles au profit de la commune.

Convention Morbihan Energies Extension des réseaux d'éclairage

Terrain de football La Chapelle-Gaceline
Morbihan Energies nous a transmis une étude relative à la création de l'éclairage du terrain de football du stade d'honneur de La Chapelle-Gaceline. Ce projet, déjà évoqué en 2021, est mis en place pour éviter une fréquentation trop importante des terrains d'entraînements de football sur La Gacilly.

Dans ce cadre, Morbihan Energies sollicite notre avis sur la passation d'une convention qui précise le montant total des travaux de 118800 € HT. Le plan de financement est le suivant : participation de Morbihan Energies : 30 % du montant HT ; participation de la commune : 70 % du montant HT.

Accord du conseil pour cette opération.

Achat d'un terrain aux "Prés Dupont Serit"

L'aménagement du cheminement doux reliant l'EHPAD "Le Laurier Vert" au centre-ville de La Gacilly nécessite l'achat par la commune d'un terrain de 1550 m² sis " Les Prés Dupont Serit", classé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme.

Les négociations engagées avec son actuel propriétaire ont abouti à un prix d'acquisition de 2 € HT le m², étant précisé que les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Accord du conseil.

Vente d'un terrain communal Rue des Jonquilles

La commune a reçu un courrier de demande d'acquisition de la parcelle communale 061 AM905 de la part de Mme et M. Mavaetau résidant 48 Rue des Jonquilles. Ce terrain, d'une superficie de 99 m², est situé à l'arrière de leur propriété. À l'identique des autres ventes de ces délaissés communaux de la résidence Graslia/Bel Orient, le prix de vente proposé est fixé à 7,5 € HT le m², les frais de notaire étant à charge des acquéreurs.

Cette vente est soumise à une condition suspensive, à savoir que les résidents concernés doivent impérativement procéder à l'enlèvement d'abris construits sur ce terrain communal sans autorisation.

Accord du conseil.

Ressources Humaines : révision du régime Indemnitaire RIFSEEP

Le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel) constitue depuis 2017 le régime indemnitaire des agents qui a remplacé une multitude de primes.

Ce RIFSEEP est constitué de deux primes distinctes : l'IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) liée au poste occupé par l'agent, et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lié à la manière de servir de l'agent. Il est en vigueur à la commune de La Gacilly depuis le 01/01/2018.

Un audit a été réalisé début 2021 par le Centre de Gestion du Morbihan à la demande de la collectivité. Il en ressort un écart très important entre les groupes de fonctions au niveau des montants d'IFSE versés, le rapport entre les niveaux le plus bas et le plus élevé étant de près d'1 à 23.

Devant cette forte disparité, le souhait d'offrir aux agents communaux une rémunération plus valorisante, ainsi que le souci de correspondre à la moyenne de ce qui se pratique au niveau du territoire environnant, ont conduit la collectivité à décider de la refonte du Rifseep : les précisions figurent sur le CRendu publié sur le site web de la mairie.

Le conseil valide cette modification des primes attribuées aux agents de la collectivité.

Suppression de la régie Garderie Scolaire

Lors du conseil municipal du 26 Novembre 2021, il a été décidé d'instaurer les nouveaux tarifs pour le service de la garderie municipale applicables au 1er janvier 2022, avec recours au "Portail Famille" pour les parents utilisateurs.

Cette nouvelle disposition entraîne la suppression de la régie "Garderie".

Accord du conseil.

Conseil municipal du 16 Mars 2022

Finances – Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les comptes administratifs relatifs à l'exercice 2021 de la Commune pour le budget principal et pour les budgets annexes constate les résultats (indiqués sur en détail dans le CRendu publié sur le site web de la mairie) et décide d'affecter les résultats comme indiqué sur le CRendu publié sur le site web de la mairie.

Accord du conseil.

Taux des taxes directes locales au titre de 2022

Conformément à la loi N° 80-10 du 10 janvier 1980, le conseil municipal fixe chaque année les taux de fiscalité directe

dont le produit revient à la commune. Après avoir pris connaissance des informations détaillées (voir le CRendu publié sur le site web de la mairie), le conseil municipal donne son accord pour fixer les taux de fiscalité 2022 comme suit : 1- 30,74% pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; 2- 44,27% pour le taux de la taxe foncière propriétés non bâties.

Subventions aux associations au titre de l'année 2022

La Commission des Finances, réunie le 7 mars 2022, s'est prononcée sur l'octroi des subventions en faveur des associations gaciliennes et extérieures au territoire pour l'année 2022. Le conseil municipal donne son accord sur la liste des associations bénéficiaires et les montants des subventions (voir détails sur le CRendu publié sur le site web de la mairie).

Budgets primitifs 2022

Le conseil approuve les budgets primitifs de la commune.

ADMR : Demande de subvention de fonctionnement 2022 et signature de la convention

Créée par ses habitants, l'association locale ADMR de La Vallée De L'Aff exerce son activité sur 3 communes : Carentoir, La Gacilly, Cournon. Historiquement, le poste de secrétariat de l'ADMR a été créé par la volonté des communes et est financé par ces dernières.

L'ADMR de La Vallée De L'Aff dispose de 32 emplois de proximité présents sur le terrain. Et 12 bénévoles s'impliquent pour faciliter le lien avec les personnes aidées.

L'association locale ADMR aspire à permettre notamment aux habitants des communes de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles et ce, indépendamment de leur fragilité, de leur dépendance ou de leur handicap. En parallèle, l'association ADMR de La Vallée De L'Aff s'implique dans les actions de partenariat sur le territoire afin de faciliter la coordination entre les services.

Dans le cadre du renouvellement de la convention annuelle, l'ADMR sollicite les 3 communes concernées par le fonctionnement de l'association et demande une subvention à hauteur de 2,50 € par habitant soit, pour La Gacilly, un montant de 10 147,50 € pour 4059 habitants.

Accord du conseil.

Rapport de la CLECT présenté par la Communauté de Communes OBC

La Communauté de Communes OBC nous a transmis le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) réunie le 10 janvier 2022. Chaque commune doit présenter ce rapport au conseil municipal.

L'ordre du jour de cette commission concerne deux points : 1- Modalités de dé-transfert de la cantine scolaire de La Gacilly ; 2- Modalités de calcul relatif aux équipements aquatiques ; le 1^{er} point est soumis au vote et le 2^{ème} est présenté pour information et poursuite de réflexion.

Dans le cadre du dé-transfert lié à la cantine scolaire, l'impact financier représente, en année pleine, la somme de 88722,46 €. La gestion de la cantine intervenant à compter du 1er août 2022, son montant est de 51755 €, soit 7/12 mois de l'année 2022.

Il est demandé de se prononcer sur le dé-transfert de gestion de la cantine scolaire de La Gacilly et d'acter les montants évoqués ci-dessus qui viendront impacter en positif ou en négatif l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes au titre de l'année 2022.

Le conseil donne son accord.

Appels d'offres Maison Bleue et Bibliothèque + logement de Glénac

Le 13 janvier 2022, le Conseil municipal avait acté la déclaration d'infructuosité des deux marchés publics susmentionnés et approuvé le lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Les deux marchés publics ont été remis en ligne le 28 janvier 2022 pour un dépôt des offres au 28 février 2022. La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 16 mars.

Pour le Marché « Maison Bleue » : À la vue du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la Commission d'Appel d'offres a décidé de déclarer infructueux le lot n°2 « VRD-ESPACES VERTS » pour carence d'offre, et le lot n°3 « GROS ŒUVRE » pour absence d'offre de la part d'entreprises. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent d'avoir recours à un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence, pour les lots n°2 et N°3.

L'attribution de l'intégralité du marché public de travaux relatif à la Maison bleue aura lieu en avril 2022.

Accord du conseil.

Pour le marché « Bibliothèque & logement de Glénac » : À la vue du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la Commission d'Appel d'offres a décidé de déclarer infructueux le lot n°2 « TERRASSEMENT-RESEAUX – AMENAGEMENTS EXTERIEURS » pour carence d'offre, et le lot n°3 « GROS ŒUVRE » pour absence d'offre de la part d'entreprises. Les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent d'avoir recours à un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence, pour les lots n°2 et N°3.

L'attribution de l'intégralité du marché public de travaux relatif à la Bibliothèque aura lieu en avril 2022.

Accord du conseil.

Attribution du marché public de réfection des trottoirs du quartier de La Glouzie

En date du 22 octobre 2021, le Conseil Municipal a validé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur la réfection des trottoirs situés sur le secteur de La Glouzie. Il s'agit de refaire les revêtements de ces trottoirs, pour cause de vétusté.

Le marché a été mis en ligne le 2 février 2022, pour une remise des offres au 2 mars 2022. Deux entreprises ont déposé une offre. La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 16 mars 2022.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent d'engager une négociation et des informations complémentaires seront apportées lors du prochain Conseil municipal.

Accord du conseil.

Convention avec Morbihan Energies : changement de luminaires

Morbihan Energies nous a transmis une étude relative à la mise en place, sur l'ensemble du territoire, d'un programme de changement des luminaires implantés sur poteaux béton. A l'origine, ce projet concernait 260 lanternes à modifier.

Après étude, l'opération vise au changement de 190 lanternes du fait qu'il est proposé : de supprimer 57 lanternes situés dans les villages pour des raisons de démarche d'économie d'énergie ; et d'ajourner la modification de 13 lanternes concernées par les travaux d'enfouissement situés Rue du Stade et Avenue de la Croix des Archers en 2022.

Dans ce cadre, Morbihan Energies sollicite notre avis sur la passation d'une convention pour un montant total des travaux de 109 630 € HT. Avec le plan de financement suivant : participation de Morbihan Energies pour 60 % du montant HT, et participation de la commune pour 40 % du montant HT.

Accord du conseil.

Aménagement du terrain communal dit de « l'ancienne gendarmerie »

La parcelle cadastrée n° AO 009, propriété de la commune, a une superficie de 5 038m². En 2006, le PLU de La Gacilly prévoyait un emplacement réservé de 1152 m² pour l'agrandissement du cimetière (quadrillé rouge). Il reste donc 3 931 m² de surface à aménager.



La Commission PLU, Transition énergétique, Aménagement du territoire a étudié cette opportunité foncière et a proposé, en rejoignant les propositions de la Commission Projets structurants, d'y aménager un habitat collectif conciliant cellules commerciales et logements à destination des personnes âgées et/ou logements sociaux.

À deux pas du centre-ville, ce type d'opération permettrait de faire le lien entre les commerces du centre-ville et ceux qui s'étendent jusqu'à l'entrée de la ville (avenue des Archers). Par ailleurs, la proximité immédiate avec tous les équipements est un avantage pour les personnes à mobilité réduite.

En fonction de l'étendue foncière du projet, il conviendra de s'interroger sur la faisabilité d'une division parcellaire permettant à la commune de vendre un terrain dont la sortie se ferait côté rue des Potiers.

Cette opération permettra aussi de revoir l'articulation de la voirie au niveau du carrefour entre les rues Antoine Monteil et des Chardonnerets et l'avenue des Archers.

Le conseil valide le lancement d'une procédure de passation d'un marché public permettant de choisir un bureau d'étude de conception/réalisation qui sera chargé de conduire cette opération d'aménagement.

Réaménagement du complexe sportif de la Croix des Archers

Les Commissions Voirie, Assainissement et Sécurité, Projets structurants et Sports ont étudié le réaménagement du complexe sportif de la Croix des Archers.

Le projet retenu comprend la modification de sens de la circulation ; la création d'une sortie donnant sur la rue du Stade ; le réaménagement d'un terrain en places de parkings ; la mise en place d'un parking pour les vélos ; l'installation de divers points d'éclairage public relativement au réaménagement du secteur ; la mise en place d'une barrière d'accès sécurisée ; et la création d'un cheminement doux entre le futur parking et le complexe sportif.

Le conseil donne son accord.



Vente de 2 terrains communaux rue des Jonquilles

La parcelle cadastrée 061 AM 911 (39 m²) est à l'arrière de la propriété du 42 rue des Jonquilles. Et la parcelle cadastrée 061 AM 916 (114 m²) est à l'arrière de la propriété du 37 rue des Jonquilles.

À l'identique des autres ventes de ces délaissés communaux de la résidence Graslia/Bel Orient, le prix de vente proposé est 7,50 € HT le m², avec frais de géomètre et de notaire à charge des acquéreurs.

Accord du conseil.

Création et suppression de postes

Chaque année, la commune doit établir de façon obligatoire la liste des agents promouvables par avancement de grade (à l'intérieur d'un même cadre d'emploi).

Le conseil valide les créations (et suppressions conséquentes) des postes suivants à compter du 1er mars 2022 :

- création d'1 poste au grade de Rédacteur Principal 1ère Classe (et suppression du même poste au grade de Rédacteur Principal 2ème classe) ;
- création de 2 postes au grade de Adjoint Technique Principal 2ème Classe (et suppression des 2 mêmes postes au grade de Adjoint Technique).

Questions diverses

Le Centre de la Petite Enfance

Il était initialement prévu pour une livraison en juin 2022. Mais du fait de problèmes d'approvisionnement en bois, l'achèvement des travaux est désormais prévu en Octobre 2022. Selon OBC, ce centre devrait pouvoir ouvrir entre novembre et décembre 2022.

Conseil municipal du 22 Avril 2022

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Outre le compte-rendu publié sur le site internet de la mairie, vous trouvez un dossier explicatif de 3 pages dans ce magazine, immédiatement à suivre les comptes-rendus des réunions du conseil municipal et des activités du CMJ.

Cette information au conseil municipal n'a pas donné lieu à vote.

Création d'une rue au Parc d'Activités des Bousards et dénomination de l'Espace Nature Artemisia

Avant la construction du bâtiment communal sur la Zone d'Activités des Bousards, il convenait de se positionner sur la dénomination de la rue principale.

Le 23 mars 2022, la Commission Urbanisme, Aménagement du territoire et Transition énergétique a proposé de la dénommer « Rue du Pont des Bousards ».

En ce qui concerne l'Espace Nature Artemisia, il est proposé la dénomination de « Sentier du Ruisseau des Brelles »

Accord du conseil.

Vente du terrain communal AP N° 690 à l'enseigne Lidl

Lors des conseils municipaux précédents, il avait été évoqué les perspectives d'évolution de la surface commerciale de Lidl. La direction régionale Ouest de ce groupe allemand a dernièrement présenté son nouveau projet dont les caractéristiques sont les suivantes : extension de la surface passant de 1220 m² à 1400 m² ; augmentation d'environ 50 places de parking ; création d'un nouveau concept de bâtiment plus spacieux et plus clair équipé de panneaux photovoltaïques ; réalisation d'un magasin pilote en termes de développement durable et de biodiversité : création, autour du nouveau supermarché, d'espaces végétalisés composés de haies bocagères, d'une déambulation champêtre et d'un parc paysager réalisés avec le concours des producteurs locaux, création de nichoirs à oiseaux.



L'enseigne Lidl avait précédemment évoqué le souhait que sa future clientèle puisse bénéficier du cheminement piétonnier existant vers l'accès à centre-ville. La commune élabore actuellement le chiffrage des travaux à engager pour une réhabilitation totale de cette liaison douce. Nous avons déjà l'engagement de cet investisseur pour une participation financière à cet équipement public. Après l'acquisition des bureaux d'ALASKA et celle en cours du bâtiment actuel de La Poste, Lidl nous a confirmé son engagement d'acquérir la parcelle communale situé le long de la R.D. 773 et cadastrée AP N° 690 d'une superficie de 4 459 m². En date du 15 décembre 2020, les services du Domaine ont été saisis pour déterminer la valeur vénale dudit bien. Celle-ci a été établie à 22 295€, soit 5 € le m² avec une marge d'appréciation de 20%. La durée de validité d'un avis domanial est d'un an. Pour information, voici l'échéancier prévisionnel présenté par l'enseigne :

- 15 mai 2022 : Dépôt permis de construire + dossier de présentation de l'agrandissement pour la saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;
- 15 août 2022 : Obtention de l'avis de cette Commission ;
- 15 octobre 2022 : Obtention du permis de construire ;
- 15 février 2023 : obtention de l'autorisation commerciale en cas de saisine de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial ;
- Juin 2023 : Démarrage des travaux ;
- Décembre 2023 : Ouverture supermarché.

Le conseil donne son accord pour la vente au profit de Lidl du terrain communal concerné pour un montant total de 22 295 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de cet opérateur.

Attribution pour le marché public : Maison Bleue

Suite aux déclarations d'infructuosité évoquées dans les comptes-rendus précédents, le Conseil municipal avait entériné la proposition de la Commission d'Appel d'Offres d'avoir recours à un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence, pour les lots n°2 et N°3. Le 22 mars 2022, toutes les entreprises ont été consultées afin de proposer leurs meilleures offres financières. Elles avaient jusqu'au lundi 28 mars pour répondre. Le 24 mars 2022, les entreprises concernées par les lots n°2 et n°3 ont été consultées afin de prendre connaissance de leur intérêt pour le marché public. Elles avaient jusqu'au 11 avril pour déposer leurs offres. Suite à ces démarches, l'attribution des lots a été faite; le détail est publié sur le CRendu en ligne sur le site web de la mairie. Le montant total de ce marché public est de 425 819,33 € HT. Le conseil donne son accord.

Attribution pour le marché public : Bibliothèque + logement communal à Glénac

Suite aux déclarations d'infructuosité évoquées dans les comptes-rendus précédents, le Conseil municipal avait entériné la proposition de la Commission d'Appel d'Offres d'avoir recours à un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence, pour les lots n°2 et N°3. Le 22 mars 2022, toutes les entreprises ont été consultées afin de proposer leurs meilleures offres financières. Elles avaient jusqu'au lundi 28 mars pour répondre. Le 24 mars 2022, les entreprises concernées par les lots n°2 et n°3 ont été consultées afin de prendre connaissance de leur intérêt pour le marché public. Elles avaient jusqu'au 11 avril pour déposer leurs offres. Suite à ces démarches, l'attribution des lots a été faite; le détail est publié sur le CRendu en ligne sur le site web de la mairie. Le montant total de ce marché public est de 388 002,64 € HT. Le conseil donne son accord.

Attribution pour le marché public : liaisons douces sur La Gacilly et La Chapelle-Gaceline

C'est un marché public de travaux qui nécessite de procéder à un programme de conception et de réalisation de travaux. Les prestations définies au CCAP sont réparties en 2 lots :
Lot 1 : liaison douce La Gacilly - La Chapelle.
Lot 2 : chemin dans le centre de La Gacilly.
Le marché public de travaux a été mis en ligne le 4 février. Les entreprises avaient jusqu'au 11 mars pour déposer leurs offres. Puis, suite à une rencontre EHPAD, OBC (Pôle Enfance Jeunesse) et commune, il a été décidé de rallonger le linéaire pour assurer l'homogénéité du parcours. La Commission d'Appel d'Offres a aussi choisi le type de matériau qui serait mis en place pour l'aménagement des voies douces. La demande de modification a été adressée aux candidats le 8 avril pour une remise de leur offre au 15 avril. Il a donc été demandé à l'entreprise CHARIER TP de réitérer son offre, pour les 2 lots, afin que celle-ci corrèle avec le matériau sélectionné. Ainsi, le montant du lot n°1 « Création d'une liaison douce entre La Gacilly et La Chapelle Gaceline » est de 246 329,80€ HT. Le montant du lot n°2 « Aménagement d'un chemin dans le centre de La Gacilly » s'élève quant à lui à 81 792,30€ HT. Le montant total de l'offre de l'entreprise CHARIER TP est donc de 328 122,1€ H.T. Accord du conseil.

Attribution pour le marché public : trottoirs du secteur de La Glouzie

Il s'agit d'un marché public de travaux portant sur la réfection de trottoirs situés sur l'Avenue de Bretagne, l'Avenue d'Alsace, l'Allée de Provence, la Rue de Normandie et la Rue du Finistère. Le marché public de travaux a été mis en ligne le 2 février 2022, pour une remise des offres au 2 mars 2022. En date du mercredi 16 mars 2022, la CAO avait décidé d'entamer une négociation. Les entreprises avaient jusqu'au mercredi 23 mars pour déposer leur meilleure proposition financière. Le montant total de l'offre de prix émanant de l'entreprise CHARIER TP est de 93 999,80 € H.T. Accord du conseil.



Attribution pour le marché public : achat d'un tracteur

La commune de La Gacilly souhaite acquérir un tracteur 4 roues motrices pour les services techniques municipaux. Cet équipement neuf a fait l'objet d'un marché public de fournitures, selon le descriptif établi dans le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP). Avec une reprise pouvant porter, au choix, sur l'ensemble des 2 tracteurs et l'épaveuse ou uniquement sur les tracteurs.

Le marché public a été mis en ligne le 21 mars. Les entreprises avaient jusqu'au mardi 19 avril pour déposer leurs offres. Le montant total de l'offre émanant de l'entreprise BETAGRI est de 99 500 € H.T. Accord du conseil.

Attribution pour le marché public : mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pumtrack

Le 13 avril, la Commission Sports a présenté cette nouvelle opération à des représentants du lotissement Bel Orient/Graslia. La commune souhaite en effet aménager un pumtrack sur la parcelle cadastrée 061 AM 772, sise Les Landes du Cas. L'emplacement souhaité sur ce terrain communal de 1880 m² permettrait d'accueillir ce nouvel espace sportif. Une superficie d'environ 1000 m² est à envisager pour son installation.



Un marché public de maîtrise d'œuvre a été mis en ligne le 22 mars 2022, pour un retour des offres au mardi 19 avril 2022.

Le montant total de l'offre de l'entreprise BMX EXPERIENCE est de 9000 € HT. Accord du conseil.

Passation d'un marché public : diagnostic des 3 églises de la commune

La commune avait procédé, en mai 2020, au lancement d'un marché public de prestations pour le diagnostic historique et architectural des 3 églises communales. Cette opération n'avait pas fait l'objet d'une validation administrative.

De plus, il a été constaté que des travaux complémentaires sont à envisager sur l'église de La Gacilly : travaux de remise en état de plafonds et travaux de toiture.

La commune a donc l'obligation de relancer un marché de maîtrise d'œuvre pour un diagnostic similaire sur nos trois édifices culturels que sont l'église Saint-Nicolas de La Gacilly, l'église Saint-Pierre-de-Gaceline de La Chapelle-Gaceline et

l'église Saint-Michel de Glénac.

Afin de renseigner la commune sur l'état des 3 églises, et donc sur les opérations de travaux à prévoir, il convient de valider le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de prestation intellectuelle portant sur les diagnostics historiques et architecturaux des 3 églises. Accord du conseil.

Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre : rue de l'Oust à Glénac

Comme évoqué lors de la présentation du Budget Primitif 2022, de nombreux investissements en termes de voirie sont et seront engagés sur les années 2022 et 2023 sur l'ensemble du territoire, en zone urbaine comme rurale.

Ces projets nécessitent une coordination, lors de la préparation et de la réalisation du chantier, avec le/les entreprises titulaires du marché de voirie, les concessionnaires (Morbihan Energies, Eau du Morbihan, Enedis, Orange...) ainsi qu'avec les habitants concernés.

Pour la Rue de l'Oust à Glénac, le montant prévisionnel des travaux est de 180 000 € répartis entre les effacements de réseaux électriques, téléphoniques pour 80 000 € et les aménagements de trottoirs et la sécurisation pour 100 000 €. Ces travaux doivent être impérativement achevés en septembre 2022, date à laquelle le Conseil Départemental procédera, à sa charge, à la réfection des enrobés de voirie.

Pour mener à bien cette opération, il est proposé, à titre expérimental, de solliciter les services d'un maître d'œuvre, Monsieur Eric FERRE, gérant de la S.A.S. 2LM à Lorient. Il a dernièrement œuvré, sur un an, à la coordination générale des entreprises en charge de l'opération de requalification et de réaménagement du lotissement de Bel Orient/Graslia.

La convention d'honoraires comprend :

- 1- Mission d'études préliminaires ;
- 2- Mission de Maîtrise d'œuvre avec : études de projet, assistance aux contrats de travaux, visa des plans d'exécution, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception.

Le coût des honoraires est d'un montant maximum de 11000 € HT réparti entre la mission d'avant-projet pour 2000 € et la totalité des phases de maîtrise d'œuvre pour 9000 € (5% du coût des travaux).

Accord du conseil.

Convention avec Morbihan Energies : complément de travaux 'luminaires'

Le précédent conseil municipal a délibéré pour approuver le programme proposé par Morbihan Energies pour le changement de 190 luminaires sur notre territoire.

Lié à cette opération, Morbihan Energies présente une convention complémentaire relative à la dépose de 3 poteaux béton et la dépose du réseau aérien pour un montant prévisionnel de travaux de 4900 € HT. La

participation de la commune serait de 3430.00 € HT.

Accord du conseil.

Convention d'engagement Refuges LPO pour l'Espace Nature Artemisia

Le conseil municipal du 23 Avril 2021 avait donné un avis favorable à la signature d'une convention d'engagement avec La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) concernant le site des « Près du Château » avec la mise en place d'un diagnostic écologique et naturaliste du « Chemin des Libellules » sur une période de 5 années pour un montant de 8 600 € nets de TVA.

Une réunion s'est déroulée le 22 février 2022 entre le représentant local de L.P.O., Monsieur Gervaise, Monsieur Noget, maire-délégué et Monsieur Debaye-Kechis, responsable des Espaces Verts & Cadre de Vie de la commune.

Dans la continuité des actions à engager pour la préservation de la nature et l'amélioration de la biodiversité, il est proposé la signature d'une nouvelle convention avec la LPO pour l'étude du site « Espace Nature Artemisia ».

La superficie des terrains concernés est de 74530 m² comprenant prairies, bois et cours d'eau, l'ensemble constituant un espace de nature en plein centre-ville qui a une vocation récréative et pédagogique.

Il est donc proposé sur une période de 5 années, de 2022 à 2026, une convention dont vous trouvez, année après année, le descriptif des actions dans le compte-rendu sur le site internet de la mairie.

Le montant total de cette opération s'élève à 8700 €, somme nette de TVA, auquel peuvent se rajouter en options divers inventaires et animations. Pour l'année 2022, l'inscription et le diagnostic du site représente un coût de 3850 €.

Accord du conseil.

Etat des lieux du terrain situé Rue de la Croix des Archers cadastré AO N° 23

La parcelle 061 AO 23 de 3 860m² est située le long de l'Avenue des Archers. Elle est située en zone Ub du PLU de La Gacilly. Depuis des années, la commune a souhaité pouvoir l'acquérir. L'achat de ladite parcelle permettrait de réaliser une réserve foncière utile à un projet d'aménagement de lotissement communal.

Des recherches généalogiques et des recherches près de la cellule foncière du Service des Impôts, de la Préfecture, des Hypothèques ont été entamées. C'est un processus long qui pourrait aboutir à une procédure « d'acquisition des biens présumés sans maître ». A défaut, une procédure « d'expropriation simplifiée » pourrait être envisagée.

Le service urbanisme continue les recherches. Lorsque ces dernières auront avancé, le conseil municipal devra suivre une procédure réglementaire stricte.

Cette information ne donne pas lieu à vote.

Ressources Humaines

Complément d'information RIFSEEP

Lors du conseil municipal du 18 février 2022 avaient été présentées les modalités de révision du régime indemnitaire dénommé RIFSEEP. A ce titre, il avait été évoqué l'instauration, à compter du 1er février 2022 et pour une durée de 5 ans, de 4 groupes de fonctions.

Pour le groupe de fonctions N°2 relatif aux emplois de Responsable de pôle ou de service, il a été considéré que les grades susceptibles d'être concernés étaient les agents de catégorie B et C. et il a été omis de préciser que ce groupe était également ouvert aux agents de catégorie A.

Accord du conseil.

Ressources Humaines – Télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui pourraient être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire. Cette nouvelle modalité d'organisation du travail ne constitue pas un droit mais une démarche volontaire pour l'agent comme pour la collectivité.

Avec la crise sanitaire, pour maintenir une continuité des services et des missions, le télétravail a été mis en place dans nos services pour une partie des agents en 2020 lors des périodes de confinement et en janvier 2022 dans le cadre des mesures gouvernementales.

Actuellement, 4 agents nous ont fait part de leurs demandes de recourir au télétravail.

Conformément aux dispositions réglementaires, la commune a sollicité l'avis du Centre de Gestion qui, le 15 mars dernier, a délibéré favorablement pour la mise en place du télétravail.

Afin de pérenniser ce mode de travail, il convient d'en préciser les modalités et la mise en œuvre, considérant que le télétravail est organisé au domicile de l'agent.

Voici les principales modalités proposées dans la charte communale du télétravail.

- Le télétravail ne doit pas constituer un frein au bon fonctionnement des services et au travail collectif.

- Les activités éligibles sont déterminées au regard des nécessités de service et certaines missions sont, par nature, incompatibles avec le télétravail dans la

mesure où elles impliquent une présence physique sur le lieu de travail habituel.

- L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité. Durant ces horaires, l'agent doit être à la disposition de l'employeur sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles.

- Il doit être totalement joignable et disponible pour administrés, collaborateurs et supérieurs hiérarchiques.

- L'employeur met à disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils de travail suivants : ordinateur portable ; accès à la messagerie professionnelle ; accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions ; ne bénéficiant pas d'un téléphone portable professionnel, l'agent en télétravail devra communiquer au standard de la mairie son numéro de téléphone portable ou fixe personnel. Le standard basculera les appels en réception vers ces numéros.

- Il peut être mis fin à cette forme d'organisation à tout moment et par écrit à l'initiative de la commune ou de l'agent moyennant un délai de prévenance de 2 mois.

Il est proposé pour les 4 agents concernés une quotité maximum de temps de télétravail égale à un jour par semaine, considérant qu'il ne s'agit pas de couper l'agent concerné du travail sur site.

Ces mesures sont applicables à compter du 1er mai 2022.

Accord du conseil.

Ressources Humaines

Mise en place du Document Unique

Régi par l'article R 4121-1 du Code du Travail, le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (D.U.E.R.P.) est une démarche d'évaluation collective visant à identifier les risques auxquels sont confrontés les agents d'une collectivité en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes et pragmatiques couvrant les dimensions techniques, humaines et organisationnelles.

Mis en place en juin 2010, ce document nécessite une remise à jour complète du fait de l'évolution des actions de la commune, des changements/compléments des postes de notre collectivité ainsi que des acquisitions/modifications des parcs de matériels tant techniques qu'administratifs.

La collectivité a sollicité les services du Centre de Gestion du Morbihan qui dispose, au sein du Pôle Qualité de Vie au Travail, d'une 'préventrice' Hygiène et Sécurité.

Il est proposé la signature d'une convention avec cet organisme départemental qui évalue sa mission d'accompagnement pour l'étude des risques et les mesures de prévention en faveur des 42 agents de notre collectivité à un montant total de 1280 €. Cette somme correspond à un nombre de 20 heures pour l'étude générale du document à un taux horaire de 64 €.

L'engagement de notre collectivité nécessite la mise en place d'un Comité de Pilotage (COFIL) composé d'élus et, dans le cadre d'une démarche participative, la mise en place d'un Comité Technique (COTECH) composé d'élus et d'agents.

La rédaction de ce document unique et la validation des plans d'actions de prévention peuvent être réalisées sur une période évaluée à environ 6 mois. La collectivité sollicitera l'avis du CHSCT du Centre de Gestion pour validation définitive avant une présentation et une diffusion aux agents communaux.

Le conseil émet un avis favorable pour cette opération et propose la nomination de 3 élus membres du COFIL, à savoir Pierrick LELIEVRE, Philippe NOGET et Delphine BOULANGER.

Questions diverses

Dossier du mobilier urbain ?

Réponse : le dossier est en cours et va avancer rapidement, mais pas avant la fin de l'année, le temps que tout se mette en place.

Dates des travaux aux gymnases ?

Réponse : en 2023 ce sera la salle des sports de Glénac, et en 2024 la salle de tennis ; mais ceci n'est qu'un prévisionnel.

RAPPEL

Les comptes-rendus intégraux des conseils municipaux sont consultables sur le site de la mairie :

www.la-gacilly.fr

Onglet "vie municipale"

Rubrique "Publications du conseil"



Rappel

aux Associations

Pensez à utiliser l'agenda mis à votre disposition

sur le site internet de la mairie

<https://www.la-gacilly.fr/agenda>

pour communiquer sur vos événements et animations.



Les médiathèques et la bibliothèque de la commune



Horaires d'ouverture

et dates de fermetures été 2022

Médiathèque La Gacilly

Mercredi : 10h - 12h30 / 14h - 18h30

Vendredi : 15h - 18h

Samedi : 10h - 12h30 / 14h - 17h

Fermée du 10 juillet au 20 août 2022

Médiathèque La Chapelle Gine

Mercredi : 10h - 12h / 14h - 16h

et Vendredi : 16h - 18h

Fermée tout le mois d'août 2022

Bibliothèque Glénac

Mercredi : 15h30 - 18h30

et Samedi : 10h30 - 11h30

Fermée du 14 juillet au 23 août 2022



Participation à la cérémonie de citoyenneté

Nous avons participé à des événements publics officiels de la commune comme les commémorations des 11 novembre et 8 mai, les inaugurations (travaux de voirie de la résidence Graslia Bel Orient) ou les départs de courses cyclistes. Et nous avons assisté à un Conseil Municipal des adultes.

Nous avons aussi organisé la matinée « nettoyons la nature » en avril. Un groupe s'est chargé de la communication, un autre groupe de la création de l'affiche et de sa distribution, un autre de la communication dans la presse et de la présentation d'une vidéo sur les réseaux sociaux, et l'autre groupe de la définition des zones de nettoyage. Nous avons également géré les fournitures (sacs, gants...) et servi le pot à l'issue de cette matinée.

Divers projets sont en préparation comme l'inauguration des city park prévue fin juin.

Nous avons également envie de travailler sur la mobilité, les équipements,... Et nous avons d'autres idées comme la mise en place d'une grainothèque et l'organisation d'un sondage adressé aux jeunes de la commune.

Le Conseil Municipal des Jeunes a été installé en octobre 2021. Et, depuis cette mise en place, nous avons participé à différents moments de la vie communale.



Organisation de la matinée « Nettoyons la nature »



Participation au conseil municipal « des adultes »



Présentation à la presse de la journée éco-citoyenne et de l'affiche réalisée par le conseil municipal des jeunes

La Gacilly
Mairie - La Chapelle - Église - La Poste

pour les jeunes de **16 / 17 ans**
Habitant sur le territoire

Opération Argent de poche

1 mission : 3h30 / 15€

Ouvrir l'inscription : www.lagacilly.fr

Les conditions :

- * Age : jeunes de 16 et 17 ans habitant la commune
- * Missions : travaux d'entretien d'espaces verts, de bâtiments, de mobiliers communaux et diverses tâches en lien avec les activités de la commune.
- * Encadrement : les jeunes sont accompagnés par un élu ou par un agent de la collectivité.
- * Durée de chaque mission : 3h30 (dont pause : 1/2 heure)
- * Indemnisation : 15 euros par mission.

L'opération "Argent de poche" propose aux jeunes de 16-17 ans la réalisation de missions sur le territoire communal, pendant les congés scolaires, en contrepartie d'une indemnisation en argent liquide.

Renseignements à la mairie : 02 99 08 10 18 ou accueil@lagacilly.fr



Participation à la cérémonie du 8 mai ; ici à Glénac



Le Téléthon aura lieu les 2 & 3 décembre 2022

L'AFM-Téléthon vous invite à rejoindre l'équipe de bénévoles du MORBIHAN 56 EST

Vous voulez mettre votre énergie et savoir-faire au service des autres, communiquer, mobiliser des associations, des mairies, des entreprises, des scolaires, animer un secteur géographique ou thématique (scolaires, jeunes...), gérer les aspects logistiques et informatiques, faire du secrétariat, de l'évènementiel...

L'aventure Téléthon vous tend les bras.

Vous avez le goût de l'engagement et le sens des responsabilités, vous voulez intégrer une équipe dynamique, partager vos compétences et en acquérir de nouvelles, vous voulez vivre des moments de convivialité, rejoignez l'aventure Téléthon. Tous les profils sont les bienvenus.

REJOIGNEZ LES BÉNÉVOLES DU TÉLÉTHON

Contact : 02 97 40 78 95

(Laissez vos coordonnées sur le répondeur)

luso@afm-telethon.fr





**AGIR pour la
BIODIVERSITÉ**
BRETAGNE



REFUGE LPO

Fiches actions biodiversité 2021/2025
Les Prés du Château, La Gacilly
Convention 2021/2025

Dans le cadre de la convention signée, la LPO fait des constats (1) et préconise des actions (2), par exemple ici pour gérer les zones enherbées.

(1)- La LPO constate que les prairies sont attractives pour les pollinisateurs et orthoptères, mais que le broyage actuellement pratiqué détruit la plupart de la faune présente et, par la matière végétale laissée décomposition, enrichit le sol et favorise les plantes nitrophiles à forte croissance.

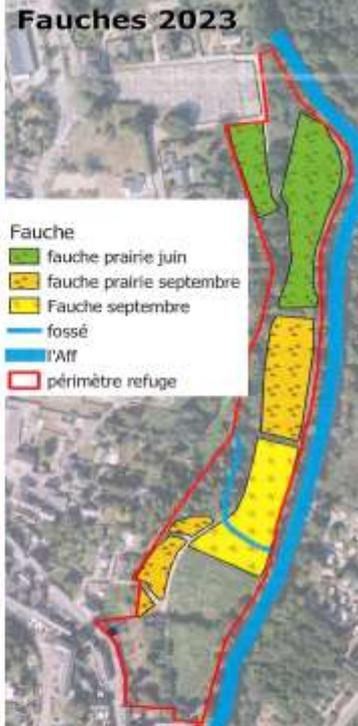
(2) - Pour gérer au mieux cette prairie, conserver ses spécificités et favoriser les espèces patrimoniales recensées, la LPO recommande de proscrire le broyage et de faire une fauche avec exportation de la matière coupée selon un plan de fauche sur 4 ans présenté sur les cartes ci-dessous.

Fauches 2022



Fauche
■ fauche prairie juin
■ fauche prairie septembre
■ Fauche en septembre
— fossé
— l'Aff
□ périmètre refuge

Fauches 2023



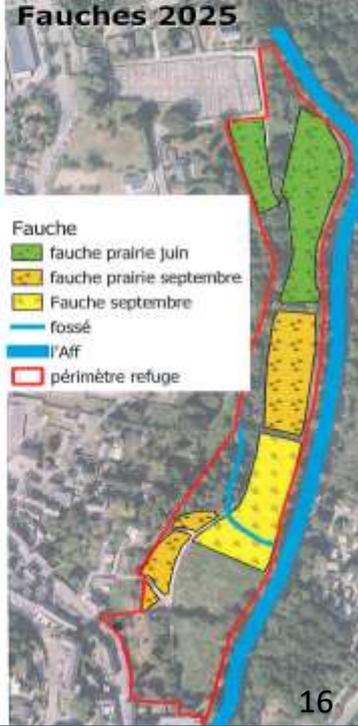
Fauche
■ fauche prairie juin
■ fauche prairie septembre
■ Fauche septembre
— fossé
— l'Aff
□ périmètre refuge

Fauches 2024



Fauche
■ fauche prairie juin
■ fauche prairie septembre
■ Fauche en septembre
— fossé
— l'Aff
□ périmètre refuge

Fauches 2025



Fauche
■ fauche prairie juin
■ fauche prairie septembre
■ Fauche septembre
— fossé
— l'Aff
□ périmètre refuge



La délibération de principe actant la création d'un PLU unique pour la commune nouvelle de La Gacilly a été prise le 31 mai 2017.

Un PLU est un document réglementaire prescriptif. Il doit être compatible avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Ploërmel ; ce dernier étant lui-même conforme avec les règles nationales et les documents supra-communaux, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) établi au niveau de la région Bretagne. Les grandes orientations d'aménagement durable sont esquissées à cette strate territoriale.

Les stratégies d'aménagement de la commune dépendent également de la question de l'habitat. C'est le Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC) - document d'orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale - qui, en se basant sur les projections de l'INSEE et du SCOT, régit cette thématique (rénovation de logements vacants, projections démographiques, nombre de construction de logements à l'année, ...).

La phase 1 « Diagnostic », comprenant un état des lieux multisectoriel du territoire et une étape de consultations thématiques, a été entamée et poursuivie jusqu'en septembre 2021. Et, en fin 2021, les membres du Comité Technique PLU ont dû réfléchir aux perspectives vers l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qualifié de « cœur politique » du PLU.

A – Le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD)

1- Le PADD : quelle définition ?

Depuis le début 2022, nous sommes entrés dans la phase 2 « PADD ». La rédaction du PADD est une étape centrale dans l'élaboration du PLU. Il s'agit de donner les ambitions, à long terme, de l'aménagement durable de la commune. Le PADD est le résultat des souhaits portés par les élus.

C'est l'article L. 122-1- 3 du Code de l'urbanisme qui fixe les objectifs du PADD : •Urbanisme •Logement •Transports et déplacements •Implantations commerciales •Équipements publics •Développement économique, •Développement du tourisme et outils culturels.

Il s'agit notamment d'esquisser les grandes orientations en termes de protection de la biodiversité, et les outils d'action publique à mettre en place pour y parvenir.

Pendant les six prochains mois, il conviendra donc de désigner les zones du territoire à densifier, celles à conserver comme agricoles, ou encore celles à classer comme protégées, etc...

Il s'agira également de trancher la question de la constructibilité future : doit-on densifier les agglomérations ou conserver la constructibilité dans les hameaux ?

Les dispositions réglementaires de la Loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, tendent à restreindre, voire supprimer, la possibilité de construire dans les hameaux.

Ses orientations majeures sont en effet, les suivantes :

- **Pour 2050** : "L'objectif national [est] l'absence de toute artificialisation nette des sols" (objectif Zéro Artificialisation Nette concernant les zones U des PLU).
- **Avant 2050** : « le rythme de l'artificialisation des sols dans les 10 années suivant la promulgation de la présente loi (22 août 2021) doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date ».

Ainsi, la commune de la Gacilly doit réduire de 50% sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à sa consommation globale desdits espaces sur les 3 territoires dans les 10 dernières années.

Dans cette optique, une circulaire relative à la contractualisation et à la planification locale pour lutter contre l'artificialisation des sols a été publiée le 20 octobre 2021. Elle encourage la restructuration du foncier par la réhabilitation de logements vacants et la densification dans les espaces déjà agglomérés pour freiner l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels. **En cas d'artificialisation des sols, la collectivité doit justifier cet écart et compenser cette consommation foncière par des mesures dites compensatoires.**

2- Le PLU de La Gacilly : quel scénario d'aménagement ?

Le cabinet K-URBAIN, prestataire en charge de l'élaboration du PLU de La Gacilly, a proposé 5 scénarii s'appuyant sur les prévisions à 12 ans établies par l'INSEE, le SCOT du Pays de Ploërmel et le PLH.

Les membres du Comité technique ont validé les projections suivantes :

1. Un taux de croissance annuel moyen de 1,05% ;
2. Une population de 4550 habitants à l'horizon 2032, ce qui implique :
3. La construction de 141 logements et ...
4. La réhabilitation de 79 logements (nombre à prévoir dans la réduction de la vacance).

Sur ces bases, suivant les orientations établies par le SCOT qui imposent la construction de 18 logements par hectare, la consommation des surfaces destinées à l'habitat dans le PLU doit être au maximum de 8 ha, ce qui laisse une marge disponible de 6 ha pour l'installation d'activités économiques et d'équipements.

Quelques points restent cependant à étudier pour la zone 2AU_i du PLU actuel de La Gacilly, approuvé en 2012, zone sur laquelle 30 hectares sont inscrits et réservés en zone d'activités.

Or la totalité de ces 30 hectares n'est pas destinée à de l'activité industrielle. En effet, la culture de fleurs est considérée comme une activité agricole. Il y a donc une réflexion à mener sur les réels besoins de l'activité industrielle et agricole.

Une répartition différente (par exemple 15 ha en zone industrielle et 15 ha en zone agricole) permettrait de recalculer les surfaces que la commune pourra réserver dans son futur PLU. En déduisant la surface actuelle de la zone 2AU_i, la commune retrouverait du potentiel foncier.

Dans l'hypothèse où 15 ha seraient réellement à usage agricole et 15 ha à usage industriel, le potentiel foncier à disposition de la commune serait réévalué.

3- Densification en agglomérations ou préservation de l'urbanisation dans les hameaux ?

Si la densification a lieu en agglomération, le partage des zones à urbaniser devra être effectué entre les trois territoires. Ce partage sera d'autant plus poussé si les élus choisissent tout de même de continuer à urbaniser dans les hameaux.

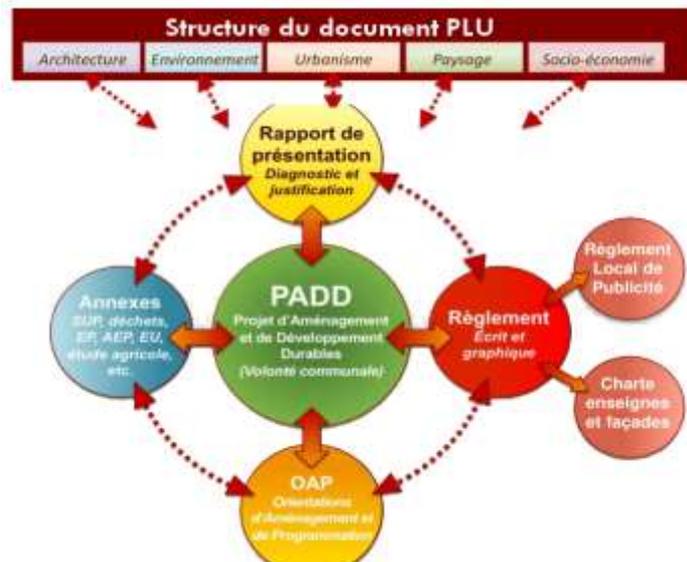
Il s'agira par exemple de répartir les 8 hectares entre les hameaux ET les agglomérations sur l'intégralité du territoire, puis justifier auprès des habitants des hameaux la raison pour laquelle certains seront ouverts à l'urbanisation, et d'autres non.

4- Le PLU de La Gacilly : quel calendrier ?

Le PADD sera approuvé en octobre 2022. Et il fera l'objet d'une présentation aux habitants qui aura lieu fin octobre ou début novembre 2022. **À compter de cette date, la commune de La Gacilly pourra décider d'un sursis à statuer sur les demandes d'urbanisme.**

L'enquête publique relative au nouveau PLU aura lieu au 3ème trimestre 2023.

Et, par la suite, le Conseil municipal votera le PLU, pour une application dès 2024.





Maiwenn RAULT, responsable de l'urbanisme, de l'aménagement et des marchés publics



Jean-Yves DRÉAN, adjoint En charge de l'urbanisme, du PLU et de l'aménagement du territoire

B – Le Règlement Local de Publicité (RLP)

1- Quelle base légale ?

Le Code de l'environnement régit le Règlement Local de Publicité (RLP). C'est un document local réglementant la publicité extérieure que sont la publicité, les enseignes et les pré-enseignes.

Les communes peuvent décider d'instaurer, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale.

L'installation d'une publicité ou d'une enseigne doit être conforme à des conditions de densité et de format. Un RLP permet aussi de mettre en place des règles concernant l'extinction de la publicité lumineuse.

Lorsqu'un RLP est instauré, la déclaration ou demande d'autorisation préalable doit être faite en mairie.

Le prochain Règlement Local de Publicité de La Gacilly sera applicable à compter de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, soit en 2024.

Son application sera différenciée en fonction du secteur d'implantation de la publicité extérieure : centre-ville La Gacilly, Glénac et La Chapelle-Gaceline.

Le but de ce document est d'établir des orientations, à partir d'un état des lieux constaté par la collectivité.

Des aménagements pourront être effectués, notamment au regard de la faisabilité technique du dispositif voulu, et/ou des moyens financiers des demandeurs.

2 – La procédure RLP actuellement en vigueur à la mairie de La Gacilly

Dans l'attente de cette approbation réglementaire, et pour conserver une cohérence dans l'esthétisme urbain, la mairie de La Gacilly poursuit la procédure suivante :

- **Toute demande doit être effectuée auprès du Service Urbanisme, seul compétent pour traiter des demandes d'autorisation du droit du sol.**
- Afin d'accompagner au mieux les demandes des commerçants et artisans, un document faisant état d'enseignes ayant reçu l'aval de la mairie est fourni.
- En fonction du dispositif voulu, les demandeurs sont orientés : soit vers l'établissement d'une déclaration préalable (cerfa n°14799), soit vers une demande d'autorisation (cerfa n°14798).
- La demande est ensuite étudiée par les élus qui, en retour, donnent leur avis sur la faisabilité de l'opération.

3 – Les orientations en vue du prochain RLP

Le but poursuivi par la collectivité est de coconstruire le Règlement Local de Publicité avec les acteurs de premier plan que sont les artisans, les commerçants et les entrepreneurs.

Ces étapes de co-construction permettront d'esquisser des grandes orientations qui seront, sous réserve de validation finale par la collectivité, intégrées dans le futur règlement.

Dans le même temps, il conviendra de revoir le nuancier façade, afin de l'adapter aux couleurs correspondant à l'architecture locale. Cela permettra d'assurer une cohérence dans l'esthétisme urbain.

Le mobilier urbain devra lui aussi être choisi en concordance avec cet embellissement attendu.

RÉHABILITATION DE LA VOIRIE

Quatre secteurs de la commune concernés par les travaux



Nicolas PIROT, adjoint
en charge de la voirie,
la sécurité et l'agriculture



Thomas OLLIVIER
Responsable des
Services Techniques



Le premier secteur est celui du lotissement de La Glouzie avec la réfection totale des trottoirs.

Les enrobés vont être rénovés et des abaissements de trottoirs seront réalisés pour faciliter la traversée des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Budget : 92 000 €

Les travaux devraient commencer à partir de la fin juin 2022 et se terminer mi-juillet.

Le 2^{ème} secteur est celui de la rue de l'Oust à Glénac.

La première phase de travaux comprendra l'enfouissement des réseaux et la rénovation de conduites d'eau.

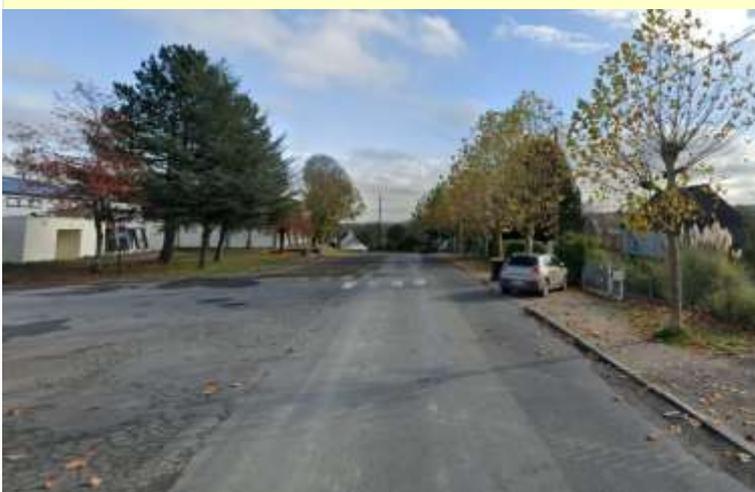
Cette première phase commencera entre la mi-juin et le début du mois de Juillet 2022.



La deuxième phase de travaux consistera en la mise en sécurité des piétons avec la création d'un trottoir, la mise en place d'une chicane et de plateaux ralentisseurs.

Nous sommes encore en cours d'étude technique, mais les travaux devraient pouvoir être réalisés dans l'été 2022.

Budget des 2 phases : 182 000 €



Le troisième secteur qui bénéficiera de travaux de rénovation sera celui de la Rue du Stade.

Une première phase de travaux devrait débuter à partir du mois de septembre 2022 avec l'enfouissement des réseaux électriques et télécom.

Ensuite, seconde phase de travaux avec le renouvellement des conduites d'eau potable.

La troisième phase de travaux verra se réaliser le réaménagement de la rue avec pistes cyclables, trottoirs réglementaires et réfection des enrobés pour le début de l'année 2023.

Budget : 150 000 €

Le quatrième secteur de travaux est celui du complexe sportif de la Croix des Archers.

Un réaménagement et une réhabilitation des places de stationnement sera faite durant l'été. Les parkings existants seront matérialisés et sécurisés avec la mise en place de ralentisseurs et d'éclairage autonome.

L'espace derrière la piscine municipale sera réhabilité avec la réalisation d'une soixantaine de places de stationnement, et la création de cheminements piétonniers sécurisés pour accéder à la piscine intercommunale et à l'entrée des tribunes du terrain d'honneur.

Budget : 80 000 €

Une seconde phase de travaux concernera la rénovation des terrains de tennis extérieurs existants. Le souhait étant de conserver l'un des 2 terrains de tennis et de développer sur le deuxième une ou plusieurs nouvelles activités comme le Padel.

Les travaux devraient pouvoir débuter à l'automne 2022.

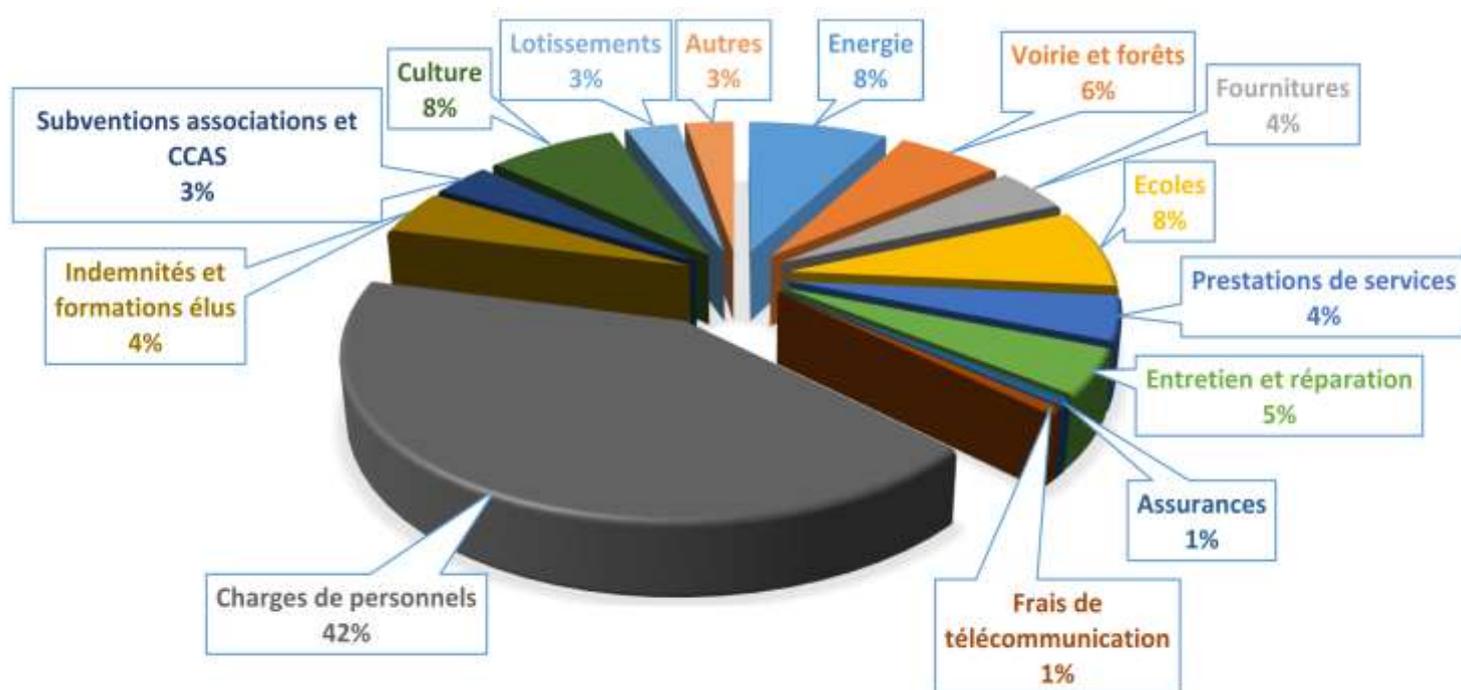


Terminés en janvier 2022, les travaux de voirie et d'aménagement de la résidence Bel Orient, située dans les Hauts de La Gacilly, ont été inaugurés le 22 mars 2022 en présence du maire de La Gacilly, des conseillers municipaux adultes et jeunes, des personnalités du secteur et des partenaires.

Budget 2021

Les dépenses réelles de fonctionnement (3 317 429 €)

sont réparties comme indiqué ci-dessous. Notre CAF nette (Capacité d'Auto-Financement) est de **835 858,26 €**.



Les dépenses d'investissement

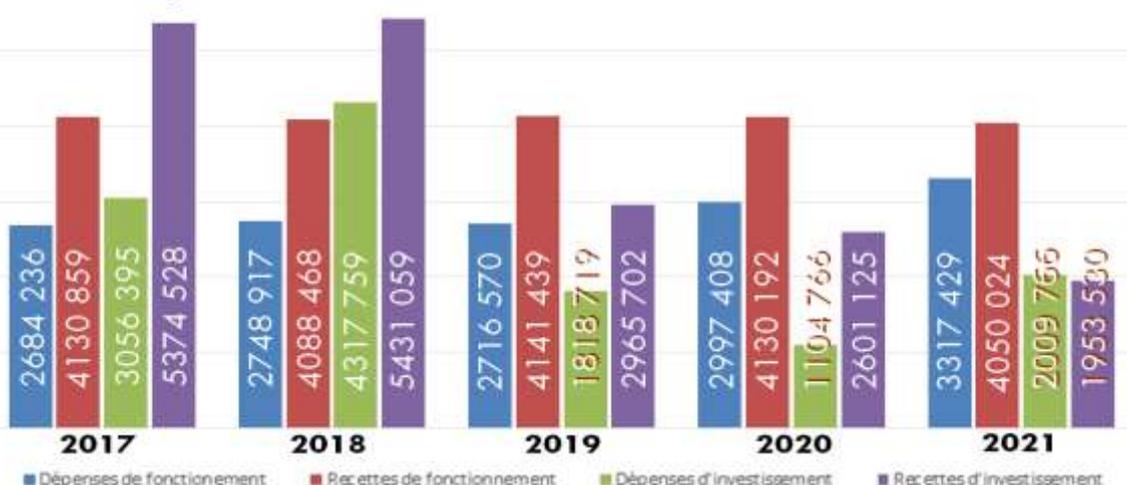
En 2021, elles ont doublé par rapport à 2020. Ces dépenses du budget principal sont listées dans le tableau ci-contre.

Le financement de ces investissements s'est effectué principalement par le biais de :

- subventions pour **174 246 €**,
- le F.C.T.V.A pour **168 016 €**
- et d'une CAF (capacité d'autofinancement) qui s'élève à **1.223.340 €**.

	2 009 766 €
0121 - Achat foncier	104 708 €
0221 - Aménagement urbain et paysager	65 264 €
0321 - Bois - Forêts - Plans d'eau	
0421 - Ecole	21 847 €
0521 - Eglises - Chapelles - Cimetières - Petit patrimoine	48 877 €
0621 - Equipements des services	261 883 €
0721 - Liaisons douces	6 714 €
0821 - Mairies	8 114 €
0921 - Numériques	34 276 €
1021 - Salles communales	45 892 €
1121 - Services techniques	821 €
1221 - Sports et loisirs	312 535 €
1321 - Voiries et réseaux	1 033 386 €
20- Etudes	23 964 €
204 - Subventions	4 750 €
5021 - Aménagement secteur de l'Aff	34 061 €
5121 - Bibliothèque Glénac	2 673 €

Synthèse Fonctionnement et Investissement



En 2021, il est à noter que le montant des emprunts et dettes financières tous budgets confondus s'élèvent à **231 639 €**. L'état de la dette (dette/CAF) représente un taux de 0,22 an. Il nous faudrait donc 2,5 mois pour rembourser notre dette sur nos fonds propres. C'est une situation très confortable et enviable !

Objectifs et orientations

Pour 2022, les objectifs et orientations proposés pour la construction des budgets seront les suivants :

- Geler les taux d'imposition, ce qui a pour objet de favoriser le pouvoir d'achat des ménages.
- Maintien des finances à l'équilibre par la maîtrise des dépenses et l'optimisation des recettes.
- Rigueur et contrôle des dépenses à engager, seulement si elles sont nécessaires au service de l'intérêt général.
- Mise en concurrence systématique des achats par des marchés publics ou autres.
- Dépenses de personnel en corrélation avec les projets réalisables pour un service public de qualité.
- Maîtrise des dépenses de charges à caractère général par un suivi régulier des dépenses effectuées.
- Conserver une capacité d'autofinancement suffisante pour les investissements actuels et futurs.
- Suivi responsable d'un Plan Pluriannuel d'Investissements.
- Poursuivre l'entretien et la rénovation de la voirie communale.
- Transparence de l'action municipale.

Projets d'investissements

Comme le précise notre Programme Prévisionnel d'Investissement sur plusieurs années, nous avons prévu un montant global d'investissements de 13 858 800 € (tous budgets confondus) en planification budgétaire sur les années 2022 et 2023. L'énumération ci-après du Programme Prévisionnel d'Investissement se répartit :

- entre un montant de 9 129 800 € pour 2022
- et un montant de 4 799 000 € en 2023.

En considérant que plusieurs projets sont soumis à réalisation d'études puis à obtention d'autorisations des administrations départementales et régionales, certains d'entre eux seront peut-être décalés dans le temps.

Pour information, sur les dernières années, la commune réalise en moyenne entre 1,8 et 2 millions d'€ d'investissements annuels. La progression des perspectives d'investissements est donc importante.

C'est pourquoi, pour gérer tous ces projets, les services techniques se sont renforcés au niveau de l'encadrement :

- depuis juillet, avec Thomas OLLIVIER en tant que responsable des services techniques ;
 - et depuis mi-Septembre, avec Maïwenn RAULT pour les aménagements, l'urbanisme et les marchés publics.
- Ce renfort va permettre à la commune d'engager un programme d'investissements certainement plus conséquent que les années précédentes.

A titre de renseignement, nous pouvons dresser une liste d'opérations lancées ou déjà bien engagées :

- La Maison Bleue pour 400 k€,
- La Bibliothèque + logement à Glénac pour 400 k€,
- La Liaison Douce pour 200 k€,
- La construction du bâtiment communal pour 1 300 k€,
- L'assainissement au Pâtis pour 400 k€,
- La réalisation d'un Pumptrack pour 150 k€
- Et différents travaux de voirie pour environ 350 k€.

Engagements

Pour faire face aux baisses continues de dotations, les finances communales ont été gérées avec rigueur. De nombreuses actions ont été engagées (renégociation des contrats, optimisation des dépenses...) pour maintenir les charges de fonctionnement à un niveau raisonnable, tout en proposant toujours une bonne qualité de services à la population, et en poursuivant les travaux conformément au programme établi.

Les nombreux investissements de ces dernières années ont été réalisés sans mettre en péril les finances de la collectivité. La bonne gestion financière a permis à la Commune de dégager chaque année de l'épargne, et il n'a pas été nécessaire de recourir à un emprunt malgré les nombreux investissements.

Malgré le contexte, nous voulons continuer à soutenir le dynamisme du secteur associatif (120 k€ de subventions), dans tous les domaines - social, culturel, sportif et de loisirs - pour un mieux vivre ensemble, et aussi poursuivre la réalisation des équipements structurants pour l'avenir, y compris ceux de proximité dans les différents quartiers (jeux d'enfants, voirie, ...).

In fine, en 2022, la municipalité entend poursuivre le développement de la commune et des services proposés à la population avec une ligne directrice budgétaire claire : maintenir la rationalisation et la maîtrise de ses dépenses, pour continuer à préserver le mieux possible les contribuables gacillyens.

Depuis 2017, la commune nouvelle a démontré que ses investissements étaient au service du développement de tout le territoire. En 2022, nous allons poursuivre dans cette voie avec l'objectif de développer l'attractivité de notre territoire pour, à la fois, accueillir de nouveaux habitants et répondre aux multiples attentes de ceux qui y résident.

Nos investissements communaux, comme ceux de la communauté de communes OBC, sont un engagement pour l'avenir de La Gacilly.

Dossier spécial

Cadre de vie et embellissement



Le nouveau responsable du service espaces verts et cadre de vie est arrivé sur la commune début 2022. David DEBAYE-KECHIS occupait un poste identique à La Mézière, commune classée '3 fleurs' dans la 2^{ème} couronne de Rennes : un territoire comparable au nôtre avec 16 Km² et 4700 habitants. Il connaît La Gacilly depuis son enfance et souhaitait s'établir en Morbihan. C'est donc tout naturellement qu'il s'est rapproché de notre commune.

Le service espaces verts et cadre de vie

David DEBAYE-KECHIS apporte un regard nouveau sur la mise en valeur du territoire : '4 fleurs' sur La Gacilly, '3 fleurs' sur Glénac depuis cette année, et un potentiel en développement sur La Chapelle Gaceline en route vers sa première fleur.

« *L'aspect nature offre un cadre identitaire fort. Nous avons des partenariats importants comme celui avec la LPO (ligue de protection des oiseaux). Pour favoriser le développement de la flore et de la faune, nous adaptons nos pratiques : ainsi par exemple la fauche tardive avec l'enlèvement des coupes pour éviter la pousse d'orties et de chardons.*

« *Nous favorisons la plantation des vivaces et diminuons le nombre de nos jardinières. Les plantes saisonnières sont quand même bien sûr très présentes quand il le faut. Pour varier les plaisirs, en complément des autres plantes, nous utilisons les plantes saisonnières pour créer des ambiances diverses et variées, surtout en période estivale en raison de la demande et de la forte attractivité en cette saison* ».

Le service des espaces verts de la commune de La Gacilly est constitué de :

- 7 agents et un apprenti.
- L'agent en charge de la propreté de la voirie renforce l'équipe en ce sens qu'il contribue lui aussi à la mise en valeur de la commune et à son embellissement.
- Et un saisonnier vient renforcer l'équipe lors des fin de semaines qui font le plein de visiteurs.



Le territoire communal



Avant de parcourir et de présenter notre démarche globale d'embellissement, il nous semble important de rappeler quelques éléments constituant nos paysages.

- Un peu plus de 4000 habitants résident sur les 3700 hectares de la commune nouvelle de La Gacilly.
- Son territoire s'étend sur 7 kilomètres le long de l'Aff qui la traverse et passe près des 3 bourgs.
- 11 kilomètres séparent les 2 points les plus éloignés de la commune.

Une démarche naturaliste

La démarche naturaliste se caractérise par la réintroduction de la nature au cœur du village. De nombreuses plantations sont réalisées au pied des habitations, les trottoirs sont transformés en plates-bandes vivaces par des plantes grimpantes, des vivaces, des couvre-sols. Cette reconquête des rues par les plantes modifie profondément les ambiances et les usages de ces espaces publics.

Le Service Espaces verts a dû s'adapter et faire évoluer ses pratiques en termes de fleurissement écologique, d'acceptation de la flore sauvage, de techniques alternatives comme le mulch, d'économies en eau et du «Zéro phyto». Il fait bon accueil à la biodiversité et informe les visiteurs par des étiquettes botaniques. L'espace public est en partie pris en charge par les riverains et crée ainsi du lien social.



Notre palette végétale est présente sur toute la commune. Aussi les chèvrefeuilles, valérianes, buxus, euphorbes, hortensias, érigerons et vivaces aromatiques trouvent leur place aux différentes entrées et sont disséminés le long des rues et promenades.

La préservation et valorisation des zones humides

L'eau est un héritage sur les terres de La Gacilly avec la présence du Mortier, de l'Aff, et de cours d'eau affluents : Fondeliennne, Rahun, Sigré, Mabio, Brelles. Nous avons mis en place un système d'arrosage au goutte-à-goutte qui permet une économie à hauteur de 50 %. Nos techniques de culture sont désormais adaptées par un choix de plantes vivaces et couvre-sols économes en eau.

Notre stratégie de préservation et de valorisation de la ressource en eau et de nos zones humides

Dans le cadre du contrat Nature Territorial, suite à une étude inventaire (diagnostic), un large plan d'actions est entrepris en priorité sur le cours principal de l'Aff. Il s'agit de retrouver un bon état écologique du cours d'eau, de favoriser les habitats, de recalibrer (reméandrer) le cours d'eau et de créer des radiers.

Nous allons aussi aménager des ouvrages pour le retour des grands migrateurs (anguille, alose, lamproie marine, truite de mer...). Une passe à poissons sera positionnée en 2024 au niveau du «déversoir» barrage sur l'Aff construit pour la réserve en eau des anciens moulins.

La collectivité a aussi fait l'acquisition d'une zone humide, longeant l'Aff. Elle a décidé de la valoriser avec une étude de la faune et de la flore et la sensibilisation des visiteurs.



En 2021, en harmonie avec le thème « Plein Nord » du Festival photo, la palette chromatique utilisée pour le fleurissement était celle des couleurs froides (blanc, bleu, violet, vert pâle). En 2022, en lien avec le thème « Vision d'Orient », le choix des couleurs porte plutôt sur un camaïeu de jaune et d'orange. Les bisannuelles sont les premières et les dernières à être en fleurs. Elles fournissent pollens et nectars tôt et tard dans l'année, base de la nourriture pour nos insectes auxiliaires.



Notre patrimoine naturel est riche de cours d'eau, de zones humides, de landes et de forêts.

Le socle de notre sous-sol est constitué de schiste ardoisier. Il a beaucoup été utilisé comme matériau de construction dans le bâti ancien et comme palis pour délimiter les champs.

Les extrémités des landes de Lanvaux arrivent aux hauteurs des landes de Forêt Neuve et de Couesmé qui culminent quand même à 97 mètres ! Elles dépassent de peu les deux collines de Graslia et de la Glouzie.

Les deux principaux massifs forestiers sont la Forêt Noire sur La Gacilly et la Forêt Neuve sur Glénac.

Les mesures de protection et de mise en valeur de nos espaces naturels et paysages, ainsi que de préservation de la ressource en eau et des zones humides, participent activement à l'embellissement du territoire communal.

À suivre un exemple de notre patrimoine naturel dans chaque « commune historique ».

L'Étang du Boschet à La Chapelle Gaceline



L'étang du Boschet a été creusé dans le contexte du remembrement. Alimenté par le ruisseau de Fondelienné, il a été mis en eau le 19 novembre 1976. Il forme un plan d'eau de 2 ha pour une profondeur de 1,50 m environ.

A ses côtés se trouve la fontaine Saint Pierre, construite en 1884, et dédiée au Saint Patron de la Paroisse.

A l'époque, le lavoir Saint Pierre se trouvait à quelques mètres de la fontaine, mais il est maintenant immergé dans l'étang.

Un autre lavoir a été aménagé plus en aval, de l'autre côté de la route, à l'ombre de grands arbres.

Depuis quelques années il y a eu plusieurs aménagements : terrains de pétanque, tables de pique-nique et, depuis 2021, des jeux pour les enfants. Tout le monde peut tranquillement profiter d'une belle balade au bord de l'eau, avant de partager un moment de jeux ou de détente.

Les pêcheurs sont aussi nombreux à venir profiter de leur passion à l'étang du Boschet de La Chapelle.



Le Mortier à Glénac



Le mortier ou marais de Glénac s'étend sur environ 180 hectares. Glénac, située au confluent de l'Aff, de l'Oust et des marais, a toujours été un village de pêcheurs. Les marais de Glénac sont aussi appelés « le Mortier », terme qui vient du latin et qui qualifie un lieu boueux, un marécage, une mare, bref ... un marais.

Les marais de Glénac font partie du vaste ensemble des marais de Vilaine qui abrite une flore et une faune particulièrement riches.

Le Port de Glénac est le lieu privilégié pour les escales nautiques. La société Nicols en fait une base de loisirs logée dans un écrin de verdure.

Des tables de pique-nique ombragées, une aire de jeux pour les enfants, une tyrolienne en font un lieu très prisé face à la paisible étendue du Mortier. Pendant l'été, des manifestations culturelles s'y déroulent profitant de la beauté du lieu.



La prairie d'Artémisia à La Gacilly



Entre le pôle culturel Artémisia et la rue de la liberté, la commune a fait l'acquisition de sept hectares en zone humide, afin de créer un espace naturel de prairie boisée, traversé par des cheminements piétons.

Cette zone est un site protégé (refuge pour les oiseaux) accessible à tous et constitue un poumon vert au cœur de la cité tout en permettant des liaisons entre les différents quartiers de la ville.

Le sentier du ruisseau des Brelles qui traverse la prairie permet de rejoindre la route de Ruffiac à celle de Carentoir. Il permet vraiment de s'immerger dans la nature redevenue presque sauvage, enveloppé du chant des oiseaux et du murmure du ruisseau.

La vie sauvage y est particulièrement riche. Au fil des sentiers, plus de 70 panneaux vous expliquent qui sont les habitants de ces 7 hectares : oiseaux, amphibiens,



insectes, plantes, arbres, ... A la sortie, vous saurez tout sur notre faune et notre flore trop souvent méconnues.

Idéale pour le pique-nique, cette prairie est aussi une "extension" d'Artémisia qui accueille désormais beaucoup d'animations "hors les murs" : concerts, théâtre, spectacles, et bientôt cinéma en plein air.



La Gacilly



La commune historique de La Gacilly est engagée depuis des décennies dans une démarche de fleurissement et d'attention à la nature et à la beauté, dans un souci de cohabitation harmonieuse entre l'homme et son milieu. Cette démarche a été reconnue par la '4^{ème} fleur' obtenue en 2007 et validée à nouveau lors de la visite du jury national en 2019.

Depuis lors ont été réalisés de nombreux travaux. Par exemple l'aménagement des voiries de la résidence Bel Orient, un quartier dont la commune a désormais en charge l'aménagement paysager des espaces publics. Dans un objectif d'harmonisation des espaces, une liaison piétonne le relie au dernier quartier construit, « le Coteau des Landes ». Le 7 juin 2022, le jury national a pu vérifier que le respect attentif des objectifs du label est toujours prioritaire pour nous !



Glénac



Glénac avait obtenu sa '2^{ème} fleur' en 2014.

Et le 5 juillet 2021, le jury régional est passé à Glénac en vue de l'obtention du passage de 2 à 3 fleurs.

Les élus et Guy Naël, responsable du fleurissement sur Glénac, les ont accueillis. Après l'examen du dossier de candidature, les membres du jury ont parcouru ensemble les rues du bourg. Difficile de savoir alors leur décision.

Il a fallu attendre le mois de mars 2022 pour connaître leur décision. **C'était OUI !** Glénac peut donc désormais afficher fièrement le panneau '3 fleurs' à ses entrées d'agglomération. C'est la juste récompense des efforts entrepris depuis plusieurs années,

La Chapelle Gaceline

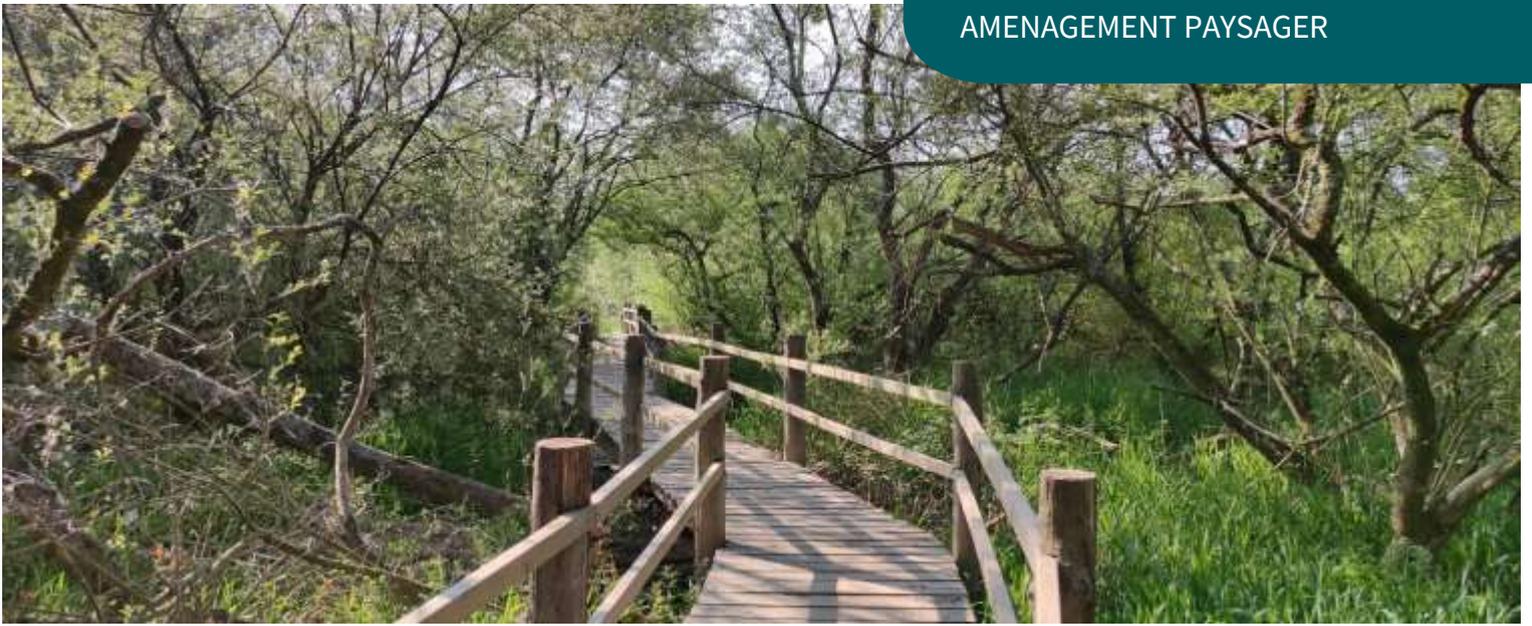


En 2019, le jury départemental Villes et Villages fleuris avait fait des recommandations pour obtenir une fleur, notamment la création d'un maillage vert continu valorisant les habitations et renforçant l'identité champêtre du bourg, le fleurissement en pied de murs, la plantation d'arbustes nécessitant peu d'entretien, etc ...

De gros travaux d'amélioration du bourg ont été entrepris depuis. La rue Yves Rocher a bénéficié d'une refonte totale (enfouissement des réseaux, trottoirs, chaussée). Des zones ont été prévues pour recevoir des espaces verts dès l'entrée dans l'agglomération. Le carrefour avec la route de Sixt a désormais une meilleure visibilité. L'espace au pied du monument aux morts a été complètement revu. Etc...

Désormais, le bourg de La Chapelle est prêt pour se porter à nouveau candidat au label Villes et Villages fleuris !





Déplacements 'doux', sentiers pédestres

Un sentier pédestre a été balisé pour relier La Chapelle Gaceline à La Gacilly, et un autre pour relier La Gacilly et Glénac (plans ci-dessous). Ces sentiers ont été initiés par des élus et des bénévoles, avec l'aide des associations locales de VTT, de randonneurs et de cavaliers.

Appel a ensuite été fait à des professionnels pour nous aider à finaliser ces circuits. Ces prestataires ont imaginé un sentier pédestre qui, en suivant l'Aff, permet de rejoindre un bourg à l'autre à pied ou en vélo. Ce qu'on peut appeler du 'tourisme doux' de découverte de notre patrimoine naturel.

De plus, pour connaître et comprendre notre patrimoine historique et humain, ils ont aussi proposé de valoriser l'histoire des communes et des acteurs du territoire tout au long du sentier. La balade sera ponctuée par des pôles d'explication de la vie locale, de la vie associative, sportive et culturelle, de l'environnement et de sa protection, etc ...



Circuit La Chapelle Gaceline

Boucle d'environ 9 km

Distance
9,07 km

Allure moyenne
11:33 /km

Durée de déplacement
1:44:46

Dénivelé positif
73 m



Circuit GLENAC

Boucle d'environ 12 kms

Distance
12,71 km

Dénivelé positif
211 m

LES RENDEZ-VOUS DU JARDIN BOTANIQUE YVES ROCHER

Rendez-vous à l'accueil de La Croix des Archers

A la Découverte de La Cosmétique Végétale® Yves Rocher (1h)

Du lundi au vendredi (14h15 - 16h - 17h30)

Pénétrez dans l'univers Yves Rocher... Déambulez parmi nos fleurs Bio cultivées en agroécologie, avant de découvrir les plantes qui font le succès des parfums et des cosmétiques de cette Marque engagée.

Adultes : 10€ | Enfants : 4 à 17 ans : 8€ | Enfants de moins de 4 ans : gratuit

Pass famille : 36€* Activités Grand Public, famille *2 adultes, et 3 enfants et plus

Réservez toutes vos animations sur le site de la maisonyvesrocher.com Et suivez notre actualité sur Instagram et Facebook @YvesRocherLaGacilly



Pause Créative (1h30)

Tous les mercredis à 15h45

Cet été, on se pause et on laisse libre court à sa créativité ! Offrez-vous une vraie bulle de respiration en pleine nature et éveillez votre sens artistique, lors de cet atelier créatif à la découverte du cyanotype, procédé original dérivé de la photographie, qui permet de créer une œuvre d'art onirique et unique, inspirée des plantes et des fleurs.

Rendez-vous au Jardin Botanique Yves Rocher à La Gacilly, source d'inspiration et lieu de respiration, pour un atelier placé sous le signe de l'Art et du végétal...

Adultes : 10€ | Enfants : 4 à 17 ans : 8€ | Enfants de moins de 4 ans : gratuit | Pass famille : 36€

Activités Grand Public, famille, et enfants

*2 adultes, et 3 enfants et plus

Initiation à la Permaculture (1h)

Tous les lundis, mardis et vendredis à 15h45

Offrez-vous un moment de découvertes ludiques au grand air ! Cet été, rendez-vous au Jardin Botanique Yves Rocher à La Gacilly pour un atelier permaculture au plus près de la nature. Au programme : découverte de la biodiversité, initiation à la technique, dans la bonne humeur, le temps d'échanges et de partages. La permaculture n'aura plus de secrets pour vous : repartez avec le fruit de votre travail... Et des idées plein la tête pour votre jardin !

Adultes : 10€ | Enfants : 4 à 17 ans : 8€ | Enfants de moins de 4 ans : gratuit | Pass famille : 36€

Activités Grand Public, famille, et enfants

*2 adultes, et 3 enfants et plus



LES RENDEZ-VOUS BIEN-ÊTRE DU JARDIN BOTANIQUE YVES ROCHER et de LA GRÉE DES LANDES

Adultes : 10€ | Enfants : 4 à 17 ans : 8€ | Enfants de moins de 4 ans : gratuit | Pass famille : 36€

Activités Grand Public

*2 adultes, et 3 enfants et plus

Méditation Sensorielle (1h) au Jardin Botanique Yves Rocher

Jeudi 7 juillet à 15h45 – À partir de 12 ans

Ici et maintenant. Vivez une heure en pleine conscience en ressentant pleinement votre environnement. La brise sur la peau, le chant des oiseaux... nourri par tant de beauté, les bienfaits sont immédiats une nouvelle énergie vous envahi.

Qi-Gong - Méditation (1h) à La Grée des Landes, Eco-Hôtel Spa Yves Rocher

Jeudi 14 juillet à 15h45 – À partir de 12 ans

Et si vous emmeniez vos tensions du quotidien en vacances... très, très loin? Ouvrez la porte à l'harmonie et la sérénité grâce à cette gymnastique traditionnelle chinoise basée sur le souffle et des mouvements tout doux.

Body Slow (1h) au Jardin Botanique Yves Rocher

Jeudi 21 juillet à 15h45 – À partir de 12 ans

Goutez au body slow: un doux smoothie d'exercices respiratoires, d'étirements et renforcement musculaire. Suivez les enchaînements tonifiants pour une pratique en musique ultra complète et bienveillante. Vous ne saurez plus vous passer de cette recette vitaminée !

Yoga de La Nature (1h) au Jardin Botanique Yves Rocher

Jeudi 28 juillet à 15h45 – À partir de 12 ans

La nature chantonne une douce mélodie pour qui sait lui tendre une oreille attentive. Au rythme des vibrations naturelles, embarquez pour un voyage méditatif à l'intérieur de vous-même et atterrissez parfaitement ressourcé.



Bain de Forêt (1h) à La Grée des Landes, Eco-Hôtel Spa Yves Rocher

Jeudi 04 août à 15h45 – À partir de 12 ans

En présence des arbres on respire mieux, on se détend... Plongez dans un "bain de forêt" revitalisant. Observez, sentez, touchez les arbres et jouez avec eux. Vous en sortirez régénéré !

Connexion des sens à la Nature (1h) au Jardin Botanique Yves Rocher

Jeudi 11 août à 15h45 – À partir de 12 ans

Dans la bamboueraie, l'air est plus frais, plus pur et le bruit des feuilles qui frémissent à la cime de ses mâts vous transporte... Expérimentez le Seiki do, bain de forêt inspiré des pratiques énergétiques japonaises et profitez pleinement du pouvoir des éléments.

Retour à la nature, découverte des éléments au Jardin Botanique Yves Rocher

Jeudi 18 août à 15h45 – À partir de 12 ans

Observez et tendez l'oreille... et découvrez tout ce que la nature à offrir. Toute une énergie à ressentir et à partager. Des exercices de centrage, d'étirement, d'éveil des sens vous aideront à ivre ce moment privilégié en toute sérénité.

Le Secret : Lâchez prise !

Bain de Forêt (1h) au Jardin Botanique Yves Rocher

Jeudi 25 août à 15h45 – À partir de 12 ans

La sylvothérapie est une balade douce et guidée qui permet au promeneur de lâcher prise.

Pour réhabiliter et gérer le site naturel de la ferme de Villeneuve et sa prairie humide acquis en 2016 par la marque Yves Rocher, on a fait appel à de supers partenaires (associés Yves Rocher à La Gacilly, Ligue de la Protection des Oiseaux, associations locales...). C'est en unissant nos forces que nous permettrons la renaissance de cet écosystème vertueux.



Préparez votre visite sur le site de la Fondation.

FONDATION YVES ROCHER

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Suivez-nous sur

Observatoire de la biodiversité

Villeneuve - 55200 SIRT-sur-AIR

Accès : par la D777, juste après le camping Rives Naturelles.

à La Gacilly

Contact : observatoire_biodiversite@fondationyvesrocher.org



OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ

FONDATION YVES ROCHER



Partez à la découverte d'une prairie humide

Un réservoir de biodiversité à La Gacilly

Une belle aventure collective!

FONDATION YVES ROCHER

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Majestueuse Dolomède

L'Observatoire est aussi une magnifique galerie d'art à ciel ouvert qui invite à porter un regard différent sur le vivant. Quand on a proposé aux artistes plasticiens Sophie Prestigiacomo et Régis Polsson de créer une œuvre emblématique de la biodiversité des zones humides, ils ont jeté leur dévolu sur... la dolomède des marais! Souvent mal-aimée, cette espèce d'araignée a été peinte aux sources d'émerveillement. Pêcheuse, ultra rapide à la surface de l'eau, plongeuse avertie, maladroite dans l'art du camouflage, elle a inspiré à Régis et Sophie une sculpture monumentale de métal et bois de bryère, qui invite à ressentir la beauté et la fragilité de la nature... Pour une fois, l'art est immense (grand 100 fois) et nous si petits. Vous pouvez venir la contempler avec son incroyable façon, river comme elle, au crépuscule comme à la tombée du jour. Sensations garanties!



Pas bête, la Dolomède!

Le mot «dolomède» est emprunté au grec ancien δολομήδης : «qui emploie des ruses».

L'Observatoire de la biodiversité késako?

Intensification des pratiques agricoles, aménagements hydrauliques inadaptés, urbanisation galopante sont autant de menaces qui pèsent sur les zones humides, ces écosystèmes précieux qui purifient l'eau et l'air, retiennent le carbone, régulent les crues. Résultat : elles disparaissent à vitesse grand V. C'est pourquoi, à la Fondation Yves Rocher, nous avons choisi de créer l'Observatoire de la biodiversité en restaurant et en préservant une prairie humide au cœur de la Bretagne. Objectif? Permettre la renaissance d'un milieu écologique extraordinaire, dont dépendent de nombreuses espèces animales et végétales. En nous rendant visite, vous participez à cette belle aventure et devenez, vous aussi, les anges gardiens de cette nature singulière et foisonnante!

50%

des zones humides ont disparu en France au cours du siècle dernier*

8ha

c'est la surface de la prairie humide que nous avons réhabilitée



Faites le quart depuis le cabinet ornithologique!



Bécassine des marais

50% des espèces d'oiseaux et 100% des amphibiens dépendent des zones humides*

272 espèces animales sont recensées à l'Observatoire



Cotylegéatre annelé et sa mue

Une faune d'une grande richesse

Naturalistes en herbe, c'est tout un petit monde plein de vie qui vous attend! Papillons, amphibiens et criquets chanteurs, oiseaux, gracieuses libellules, araignées en pagaille...

Quelles espèces apercevrez-vous lors de votre visite? Participez à notre grand inventaire en partageant vos photos avec nous sur observatoire_biodiversite@fondationyvesrocher.org



Troglodyte mignon



Salamandre tachetée

Une flore adaptée à l'eau

Hydrophilas - ce terme scientifique désigne les espèces qui affectionnent les sols riches en eau. À l'Observatoire de la biodiversité, on en recense des centaines! Parfois capable de vivre sous l'eau, cette flore typique joue un rôle essentiel dans l'équilibre de ce précieux réservoir de nature. Iris et hottonie des marais, cardamine des prés, jonc épars... Laissez-vous séduire par cette diversité végétale.



Hottonie des marais

Orchis mille



Synche mouton sur l'iris maraîche



Le savais-tu?

Marais, tourbières, prairies, ripisylves, mares... Tous ces mots désignent différents types d'habitats naturels liés à l'eau.



Lucane cerf-volant

À tes jumelles!

Prêt pour une heure de balade?

Notre petit conseil : si tu veux avoir la chance d'observer grenouilles, libellules, oiseaux, marche à pas de velours sur le plateau et ne parle pas trop fort! Et prends le temps de lire les panneaux pédagogiques qui te donneront plein de super infos!

'Fleurir La Gacilly'

Une association dynamique au service de l'embellissement

Objet de l'association 'Fleurir La Gacilly'

Promouvoir le fleurissement sur La Gacilly, notamment :

- en regroupant les Gaciliens désireux d'apporter leur collaboration au concours des villes et villages fleuris ;
- en sensibilisant la population, et particulièrement les jeunes Gaciliens, au cadre de vie et à l'embellissement par tous les moyens appropriés ;
- en formant et informant sur la botanique et les techniques horticoles qui concourent à l'amélioration du cadre de vie des Gaciliens ;
- en développant les connaissances de la flore locale par son inventaire.



Fleurir La Gacilly affiche son dynamisme en organisant toute l'année diverses activités autour du végétal.

Des ateliers variés

- L'atelier vannerie, sous la responsabilité de Yannick Moisan, se poursuit tous les mardis, de 14 h à 17 h.
- Olivier Delangle organise tous les derniers jeudis du mois, de 17 h 30 à 19 h un atelier botanique. L'objectif est d'étudier la flore locale. Le 19 mai 2022, les personnes découvriront les végétaux d'Avessac.
- Colette Coué, la présidente, propose un atelier peinture sur tous supports et selon toutes les techniques, le mercredi, de 14 h à 17 h.
- Des cours d'art floral sont programmés avant Noël 2022 et Pâques 2023 pour réaliser des décorations pour les fêtes. Gratuit et pour tous.
- « *Un cours de cuisine est prévu le 14 juin, à 14 h 30 avec le cuisinier du restaurant Le Coin des Artistes. La veille, nous irons cueillir des Reines-Des-Prés* », annonce Colette Coué. Tarif : 5 €. Ouvert à tous.
- Les ateliers et les rendez-vous se tiennent en général au local, dans une grande maison blanche, située avenue des Archers, entre la maison médicale et le centre culturel Artémisia.

Des sorties et festivités

- Nous organisons une sortie à Rennes, le 9 juin 2022, pour nos adhérents. Nous visiterons le Parlement de Bretagne le matin et après le déjeuner, le parc du Thabor avec un guide. Nous prendrons le train à Redon », annonce Colette Coué. Tarif : 25 € (réservé aux adhérents). Inscription avant le 28 mai.
- La visite du jardin et du Circuit des Hortensias à Taupont est aussi programmée le 7 juillet à Taupont, au tarif de 7,50 €. Ouvert à tous.
- Plantes en Folie, rendez-vous annuel des amateurs et passionnés de jardinage et d'horticulture, sont fixées au dimanche 28 août sous Les Halles, place Yves-Rocher. Nous recherchons pour ce jour des bénévoles notamment pour la buvette et le jeu des enveloppes.
- La présidente poursuit : « *L'association participera aussi le 25 septembre à la fête organisée à La Gacilly dans le cadre des villages fleuris qui possèdent quatre fleurs* ».

Renseignements et contact - Les personnes intéressées :

- Pour adhérer (tarif 20 €) peuvent venir au local directement à l'heure des ateliers ;
- Pour les sorties ouvertes à tous peuvent s'inscrire en contactant le 02 99 08 11 15.

Article et photo publiés dans Ouest-France le 9 mai 2022



Vendredi 6 mai 2022, l'association Fleurir La Gacilly a dévoilé ses projets et les activités ouvertes à tous.

La présidente, Colette Coué, tout à droite sur la photo.



FESTIVAL PHOTO LA GACILLY VISIONS D'ORIENT • 19^E ÉDITION



Du 1^{er} Juin au 30 Septembre 2022, le Festival Photo La Gacilly vous emmène à la rencontre de photographes venu-e-s d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan.

Cette 19^e édition du Festival Photo La Gacilly s'organise autour des thématiques *Visions d'Orient* et *Le Monde de demain* pour offrir une expérience photographique immersive au cœur de la vingtaine de galeries qui s'installent à La Gacilly.

Visions d'Orient met en lumière les artistes venu-e-s de ces trois pays d'Asie du Sud-Ouest qui tous appartiennent à l'espace culturel persan ; foyer d'une civilisation millénaire, d'une créativité artistique unique, abritant des auteurs courageux et d'un modernisme déroutant ayant choisi pour arme la photographie.

UN VILLAGE DANS LES IMAGES

Plus que jamais, le Festival Photo La Gacilly veut faire la part belle à ces photographes qui nous transmettent par leurs clichés autant de germes d'espérance. Dans les galeries de notre village breton, dans nos venelles, dans nos jardins, sur les murs de nos ruelles, leurs œuvres sont exposées pour nous émerveiller, pour aider à réfléchir, pour nous émouvoir, pour susciter nos colères comme notre empathie, pour nous convaincre qu'il faut toujours aller par le chemin le plus court, et le plus court est le chemin tracé par la nature.

Cyril Drouhet, Commissaire des expositions du Festival Photo La Gacilly



“

Lucides, responsables et confiants : ces trois mots ont toujours guidé les éditions du Festival Photo La Gacilly et rassurez-vous, continueront de le faire en 2022.

Lucides, nous le sommes à travers la ligne éditoriale de chacune de nos éditions mettant en exergue les enjeux environnementaux et sociétaux de notre époque, responsables, en assumant nos choix de croiser les regards des photographes invité-e-s pour aiguïser celui de nos visiteurs, confiants assurément quand nous montrons la force, la capacité d'adaptation et de résilience de milliers de femmes et d'hommes à travers le monde.

À très bientôt ! Bon Festival !

Auguste Coudray, Président du Festival Photo La Gacilly

”



POURQUOI UN CHEVAL SUR L'AFFICHE RÉALISÉE PAR MICHEL BOUVET ?

Le cheval est un animal emblématique des régions perses. L'illustration ici reprend les caractéristiques de l'akhal-teke, une race de cheval originaire du nord de l'Iran et du Turkménistan.

Sa robe café au lait très reconnaissable est typique de cette race. Elle est aussi caractérisée par une silhouette longiligne plutôt mince et musclée.

Comme chaque année, l'atelier Michel Bouvet crée une identité graphique en accord avec la thématique avec des couleurs et des éléments que vous pouvez retrouver dans vos rues et notamment sur la Place de la Ferronnerie.



À NOTER DANS VOS AGENDAS



VISITE JEU EN FAMILLE

Durée 2h • Activité adaptée aux familles avec enfants à partir de 6 ans

Pendant cette visite « jeu-de-rôles », chaque participant, enfant comme adulte, incarne un métier du festival et doit faire preuve d'observation, de sagacité et d'esprit d'équipe pour relever de nombreux défis !

Juillet & août • le mercredi à 14h30

VISITE DÉCOUVERTE

Durée 1h

Découvrez la programmation du festival à travers la visite guidée d'une sélection d'expositions. Un moment privilégié pour aborder les oeuvres des photographes internationaux.

Juin & septembre • le dimanche à 14h et 16h.

Juillet & août • le jeudi à 14h30 et le dimanche à 14h et 16h

Informations et réservations obligatoires • 02 99 08 68 00 • reservation@festivalphoto-lagacilly.com



festivalphoto-lagacilly.com • @lagacillyphoto • #lagacillyphoto

← Pour plus d'infos, Scannez-moi !



15/01 au 13/03 - Lignes et lumières - exposition



Du 20/01 au 19/02 Recensement



**04/02
Baptiste Lecaplain**



**25/02
L'USG La Gacilly Cyclisme**



**09/03
Artémi'Jazz**



**9/03 Remise du chèque
Opération Galette des rois
- Pompiers**



**Du 15/03 au 15/05
Au fil des arbres**



**19/03
Matao Rollo**



19/03 - Le Printemps des poètes en musique



16/03 - Inauguration des travaux à Bel Orient





22 et 26/03 - Vente solidaire pour l'Ukraine



Du 24 au 26/03 Numérique Tour



25/03 Cérémonie de citoyenneté



27/03 Moto Cross Glénac



01/04 Eau fil de soi



02/04 Journée éco-citoyenne



4 et 7/04 - Séjour en gîte EHPAD Le Laurier Vert



05/04 Festival de l'Emploi



07/04 Remise des coqs d'or



09/04 Expo peinture grafitfi



09/04
Chasse aux œufs



09/04 - Spectacle
Théâtre équestre



17/04 Courses cyclistes
La Chapelle Gaceline



08/05
Commémoration



13/05
Sanseverino



20/05
Fest-Noz



21 et 22/05
Fête de la Nature



22/05
La Gacilienne



28/05
100 ans de l'USG Football



Du 1/06 au 30/09
Festival Photo



Le Centre Communal d'Action Sociale de La Gacilly



Le CCAS de La Gacilly, conscient des difficultés de mobilité sur le territoire, a décidé de mettre en place, depuis le 1er avril 2022, une expérimentation de transport à la demande. Cette expérimentation pour l'année 2022 concerne les personnes âgées qui souhaitent se joindre à la réunion du Club de l'Amitié de La Gacilly le vendredi après-midi, mais qui ne peuvent pas s'y rendre par elles-mêmes. Un taxi Grandval les prend en charge à leur domicile, les conduit à la salle de la Motte, et les ramène en fin de réunion. D'autres expérimentations suivront. Et les membres du CCAS espèrent le développement de navettes avec la communauté de communes « D'Oust à Brocéliande » et la région Bretagne dès septembre 2022.

Banque Alimentaire du Morbihan

NOTRE MISSION

Associations loi 1901 à but **humanitaire et non lucratif**, les Banques Alimentaires sont **non gouvernementales, apolitiques et non confessionnelles**.

Créées en 1984 face à la montée de la pauvreté, elles sont aujourd'hui 79 en France et celle du Morbihan a été créée en 1988.

Nous collectons, gérons et partageons des denrées alimentaires pour « **Ensemble, aider l'homme à se restaurer** ».

La distribution aux bénéficiaires est assurée par les **associations caritatives d'aide alimentaire locales** et des **Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) partenaires**. Ces partenaires distribuent ensuite les produits sous forme de : **repas, paniers ou via des épiceries sociales et solidaires**.

Nos actions se fondent sur la **gratuité, la lutte contre le gaspillage, le don, le partage, la générosité et le bénévolat**.



NOTRE ORGANISATION

D'OÙ VIENNENT LES PRODUITS ?



OÙ VONT LES PRODUITS ?

Les **1000 tonnes de denrées alimentaires** sont distribuées aux **200 partenaires** de la Banque Alimentaire du Morbihan, dont 24 associations, 8 épiceries solidaires et 52 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) "têtes de pont". Les produits sont ensuite redistribués aux **20 000 bénéficiaires** du département du Morbihan.



NOS MOYENS

HUMAINS



MATERIELS



FINANCIERS

- Subventions : Etat, Conseil Départemental, Collectivités Locales.
- Fonds privés : mécénat financier, mécénat de compétences, dons.
- Cotisations annuelles des adhérents et des partenaires.

À La Gacilly, une distribution est organisée tous les 2^{èmes} mardis du mois sauf en août.

Le CCAS étudie les demandes, sur justificatifs de ressources et dépenses, et informe les familles bénéficiaires.

Marie-Annick, Angélique, Monique, Josiane, Sylvie, Josiane, Alexandra et Eliane préparent les colis et sont à l'écoute des familles.

Merci à elles !



souhaitant rejoindre le milieu ordinaire dans une démarche d'inclusion. L'ESAT permet également la préparation au dispositif RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience). Ce dispositif s'appuie sur des référentiels de compétences développées au sein de chaque atelier, et démontre le niveau de professionnalisation de chacun des travailleurs.

Une double mission

L'ESAT LES MENHIRS, géré par l'association AMISEP accueille, depuis plus de 50 ans, 69 travailleurs en situation de handicap répartis sur 6 ateliers : espaces verts, conditionnement, préparation de commande, façonnage de papier, menuiserie et blanchisserie. L'ESAT est un établissement médico-social, autorisé par l'ARS. Il remplit une double mission en fournissant à la personne accueillie une activité professionnelle adaptée en tant que support à l'accompagnement, tout en lui assurant un soutien médico-social éducatif.

Un ancrage territorial

L'ESAT LES MENHIRS s'inscrit dans une démarche collaborative avec l'ensemble des acteurs du secteur protégé et du milieu ordinaire. Il cherche à développer ses partenariats et son réseau dans le but de répondre aux besoins et attentes des travailleurs tant sur le plan professionnel que sur le plan social. Pour cela il s'inscrit dans une dynamique d'échange et d'ouverture.

L'ESAT s'est ainsi construit au fil des années une identité forte et est aujourd'hui reconnu comme un acteur social et économique sur le territoire de La Gacilly.

Le développement des compétences

Afin d'aider le travailleur à concourir à plus d'autonomie, il est nécessaire de le placer dans une dynamique de progrès active et adaptée à ses propres compétences et difficultés. L'ESAT s'inscrit dans une démarche de formation accessible aux travailleurs afin de répondre à leurs besoins et ainsi développer des compétences techniques individuelles. Il existe également des actions de soutien assurant le maintien ou le développement des acquis scolaires telles que la lecture, l'utilisation de l'outil informatique, la rédaction de lettres de motivation ou de CV, pour les personnes

La qualité, véritable gage de sécurité pour nos clients

Afin de garantir des prestations de qualité à nos clients, L'ESAT LES MENHIRS s'est engagé depuis 10 ans dans une démarche d'amélioration continue en mettant en œuvre la norme ISO 9001:2015. Cette démarche a pour objectif de démontrer la maîtrise de notre organisation par les équipes travailleurs et encadrants, et d'assurer à nos clients des produits et services conformes à leurs attentes et niveaux d'exigences.

Nouveauté à l'ESAT

À partir de septembre 2022, L'ESAT proposera désormais aussi la vente aux particuliers de ramettes de papier A4, issues de son activité façonnage. Pour toute demande d'information, vous pouvez vous renseigner au 02 99 08 08 06.

Eric LE GUENNEC, Chef de Service



2 mars 2022 : les membres du CCAS en visite au service blanchisserie de l'ESAT

Partenaire du CCAS



Depuis 2019, la résidence « Le Laurier Vert », EHPAD de La Gacilly, accueille 156 résidents répartis en cinq quartiers : **Les Marais** et **Les Rivières** au rez-de-chaussée bas, **Les Landes**, **Les Roches** et **Les Bois** au rez-de-chaussée haut. Avant mai 2019, l'EHPAD de La Gacilly était organisé en trois bâtiments (La Glouzie, Bel Orient et Jean Bellamy).

Tous les cinq ans, l'établissement élabore un projet d'établissement. Le projet d'établissement est un des sept outils obligatoires depuis la loi du 2 janvier 2002 pour promouvoir les droits des personnes accompagnées.

Plus qu'une obligation légale, c'est l'occasion pour la Résidence Le Laurier Vert de réaffirmer l'identité de l'établissement : quelles sont nos valeurs, nos missions, notre philosophie d'accompagnement ? Il s'agit aussi d'un véritable outil de pilotage qui précise la direction et les objectifs que nous souhaitons atteindre d'ici 5 ans.

Le nouveau projet d'établissement (2022-2027), qui vient d'être élaboré et validé, est synthétisé ci-après.



PROJET 2022-2027 D'ETABLISSEMENT

NOS 4 ORIENTATIONS STRATEGIQUES



MISSIONS

- ACCUEILLIR des personnes présentant des degrés variables de dépendance, âgées de plus de 60 ans (sauf dérogation) dans le respect de leurs droits et de leurs libertés et dans la promotion de la bientraitance.
- ACCOMPAGNER les personnes âgées tout au long de leur vie dans l'établissement en prenant en compte leur singularité et en proposant un accompagnement personnalisé aux attentes, aux besoins et aux capacités de la personne.
- PRENDRE SOIN en garantissant le bien-être physique, psychologique et social de la personne et en prenant en compte sa protection et sa sécurité dans le respect du droit au risque.

VALEURS

- Le résident est notre PRIORITÉ
- Nous assurons un ACCOMPAGNEMENT GLOBAL de la personne
- Nous tissons des relations bienveillantes avec les RÉSIDENTS et leurs FAMILLES
- Nous proposons un accompagnement où le soin est au service de la VIE
- Nous favorisons le VIVRE ENSEMBLE dans le respect des libertés de chacun



Renforcer l'accompagnement global du résident en favorisant le travail interdisciplinaire et en améliorant le travail autour des PAP

EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES :

- Revoir la démarche des PAP (Projets d'Accompagnements Personnalisés) programmation des réunions PAP par quartier, préparation par le référent (garant du suivi des PAP), coordination par l'infirmière référente du quartier, synthèse pluriprofessionnelle, intégration du résident, diffusion et suivi des objectifs, déploiement du logiciel de soins pour l'élaboration des PAP
- Développer le recueil des Informations sur le parcours et les habitudes de vie (Netsoins).
- Organiser des temps dédiés dans l'organisation du travail (30 min de rencontre et d'accompagnement individuel, temps de réunion PAP).

EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES :

- Développer les outils de communication à destination des familles pour les informations collectives (site internet notamment) ou individuelles (investir le classeur de liaison).
- Définir le cadre pour communiquer aux familles les informations individuelles à leur transmettre (état de santé du résident, quelle information en cas de chute ?...).
- Remettre en place les goûters ou apéritifs dînatoires avec les familles.
- Procéder à une programmation de rencontres avec les familles dans les quartiers.



Développer la communication et le partenariat avec les familles



Renforcer l'attractivité de l'EHPAD en améliorant les processus RH

EXEMPLES D'ACTIONS CONCRÈTES :

- Mettre à jour le DUERP et inclure les risques psychosociaux
- Planifier et animer des réunions d'équipes pour l'ensemble des professionnels
- Élaborer la procédure d'accueil et d'intégration des stagiaires et des nouveaux salariés : prévoir une harmonisation de la formation progressive du nouveau personnel (contenu de la doubleure), s'interroger sur les valeurs professionnelles du nouveau personnel en cohérence avec celle de l'établissement, mettre en place les « rapports d'étonnement ».

L'EHPAD fort de son expérience et expertise en gérontologie souhaite se « décloisonner » en s'ouvrant davantage vers les personnes âgées vivant à domicile. Celles-ci pourraient avoir accès à certaines prestations proposées par l'EHPAD (repas, animation, télé médecine...). Ce projet, encouragé par les autorités de tarification et de contrôle, reste à construire en lien avec nos différents partenaires.



Poursuivre l'ouverture de l'EHPAD sur son territoire en étudiant les possibilités d'EHPAD « hors les murs »

Président : Jérôme Delacotte
 Téléphone : 06.15.96.68.84
 Email : tc.lagacilly@gmail.com
 Site internet :
tc-lagacilly.site123.me



LE CLUB

Le **Tennis Club de La Gacilly** est une association sportive, loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Tennis, qui regroupe :

- 70 adhérents,
- une cinquantaine d'élèves adultes et jeunes,
- 4 équipes engagées en compétition
- dont une équipe féminine.

QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DE NOS INFRASTRUCTURES

Pour jouer au tennis en loisirs ou en compétition le club dispose des infrastructures suivantes :

- 2 greens set couverts rénovés en 2014 et un éclairage plus efficace installé en 2015.
- 1 mur d'entraînement
- 1 club house.

Les installations se trouvent au sein du complexe sportif de la Croix des Archers, intégrées au milieu des terrains de football et la piscine intercommunale.

ORGANISATION ET QUALITÉ DE LA STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT

Les structures d'enseignement permettent de répondre aux besoins des jeunes, des seniors, aussi bien pour le loisir que pour la compétition.

Des cours collectifs tous niveaux - loisirs, compétitions - et pour les plus jeunes sont proposés par notre enseignant diplômé d'état.



ÉVÉNEMENTS & COMMUNICATION

Tout au cours de l'année, le Tennis Club de La Gacilly organise des événements.

- Tournoi du club en avril / mai
- Plusieurs animations de double mixte
- Organisation des 24 heures de double
Tournoi interne
- Championnat par équipe avec 4 équipes engagées

Ecole Jean de la Fontaine
Rue D'Amboise
56200 La Gacilly
02 99 08 11 96
ec.0560794j@ac-rennes.fr



Ecole primaire Jean de la Fontaine

<https://lafontaine.gacilly.toutemonecole.com>

L'école primaire publique Jean de La Fontaine accueille 142 élèves au sein de ses 6 classes double-niveau.

Acquérir les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est la mission principale que l'équipe pédagogique se fixe. Cette acquisition passe par des approches différenciées. A l'écoute de chacun, les enseignants adaptent leur pédagogie.

Le projet d'école pluri-annuel :

- Améliorer le bien-être à l'école en développant l'estime de soi, en partageant les valeurs de la république.
- Mieux connaître son environnement pour mieux s'ouvrir au monde.
- Susciter, reconnaître et valoriser l'engagement de tous les élèves face à l'enjeu écologique.

Un ancrage territorial
 Partenariat avec le Festival Photo
 Visite d'expositions à La Passerelle
 Séances à la médiathèque
 Spectacles à Artemisia
 Visites au jardin botanique
 Natation à Guer
 Cinéma à Redon
 Théâtre à Redon



Des projets stimulants
 Semaine des mathématiques
 Semaine du sport et de l'olympisme
 Classe de découverte à la mer ou à la montagne
 Semaine de la maternelle
 Jardin pédagogique
 Prix littéraire des incorruptibles
 Journal de classe
 Fête du 100^{ème} jour d'école

Utilisation de s Vidéo-projecteurs-interactifs
 Utilisation d'applications numériques telles que Mathéros



L'amicale laïque de parents d'élèves aide financièrement l'école pour les sorties et crée du lien entre les familles.

Le conseil d'école réunit la municipalité, l'éducation nationale et les représentants de parents élus.

Cette année, nous avons fait le choix de travailler autour du thème des cinq éléments. Depuis le début de l'année, différentes activités ont pu être proposées aux élèves : expériences scientifiques, activités artistiques... Le voyage scolaire de deux jours du mois de juin pour les élèves de la petite section au CM2 a servi de conclusion à cette année. Les élèves ont eu la chance de visiter le Planétarium de Pleumeur-Bodou et d'arpenter la côte de Perros-Guirec.



En parallèle, nous continuons de mener le projet anglais. Une personne de l'association Pop English intervient une fois par semaine dans chacune des classes. Tous les élèves bénéficient donc d'un enseignement progressif de l'anglais de la maternelle jusqu'au CE1 et d'une immersion plus poussée pour les élèves de cycle 3 avec des enseignements de toutes disciplines en anglais.

Après deux années de pause, nous avons pu retrouver nos temps forts annuels : matinées interclasse, carnaval de l'école, soirée jeux de sociétés, soirée bibliothèque, opération bol de riz,... Malgré un public restreint, les enfants ont été heureux de présenter leur spectacle de Noël. Celui de la kermesse a également eu lieu fin juin.

D'autre part, les élèves ont bénéficié d'activités sportives : participation à une course solidaire dans le cadre du Téléthon, séances de piscine à Guer et à La Gacilly, initiation kayak au site du Mortier et cycle de basket avec une éducatrice sportive.

D'un point de vue culturel, la salle Artémisia est un lieu porteur, les élèves assistent régulièrement à des spectacles musicaux.

De même, dans le cadre d'un projet réseau, certains élèves volontaires ont présenté un spectacle choral. La participation au Festival du livre de Sérent a permis aux élèves de rencontrer une illustratrice qui leur a fait partager sa passion.



Les inscriptions à l'école sont possibles toute l'année.

N'hésitez pas à faire un tour sur notre site :

<https://ecole-glenac.wixsite.com/ecole-glenac>.

Vous y trouverez les photos des différents événements de l'école ainsi que toutes les informations utiles.

Organisation de l'école :

- 1 chef d'établissement
- 3 enseignants
- 1 enseignante spécialisée
- 2 personnels OGEC

ÉCOLE SAINT JUGON - LA GACILLY

<http://www.ecolesaintjugon.com>

Téléphone : 02.99.08.12.90

Cette année scolaire, plusieurs projets ont pu voir ou revoir le jour. En effet, les conditions sanitaires permettent aux 210 écoliers de travailler dans des conditions plus classiques avec la possibilité de poursuivre les apprentissages tout en vivant les événements habituels qui ponctuent l'année scolaire :

Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont participé aux « rencontres chorales » avec toutes les écoles privées du réseau et le collège Ste Anne. Environ 120 élèves étaient sur scène.



Une journée solidarité a été organisée pour venir en aide aux personnes victimes de la guerre en Ukraine. Les enfants ont pu participer à une célébration à l'église avec le prêtre et ont ensuite partagé un bol de riz en lien avec le restaurant scolaire afin de récolter des fonds.

Un nouveau projet vient de voir le jour cette année au sein du pôle maternelle. Un projet basé sur la (re)connexion avec la nature.

Nous proposons donc aux enfants de Moyenne Section des sorties régulières au cœur de la nature en créant une relation fondée sur le plaisir et le respect pour apprendre.



Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées tout au long de l'année aux élèves pour répondre à des besoins observés.

Ainsi certains peuvent expérimenter le jeu d'échec avec un intervenant du club d'échecs de Bains Sur Oust ; d'autres enfants ont pu s'exercer au théâtre afin de présenter à leurs camarades des scénettes ; d'autres élèves peuvent également participer à des temps de jeux de société, de lecture à haute voix, de manipulations, ...

De nombreux autres projets ont pu voir le jour.

L'école a pu participer au « numérique tour », au spectacle « EAU FIL DE SOI Ôndes » à la salle ARTEMISIA, au festival du livre de Sérent, à la fête de la nature, au spectacle de l'école, et au Festival photo.

Les élèves de CM sont allés au mois de juin dans les Pyrénées durant 1 semaine à la découverte de la montagne. D'autres classes aux jardins de Brocéliande ou encore sur l'île Aux Moines.



L'équipe enseignante, les associations et surtout les élèves sont ravis de vivre tous ces projets.

Ecole Française d'Amboise
(PS-MS-GS)
 21 rue de l'école
 56200 La Chapelle Gaceline
 (avec Jean-François et Darlène)

RPI Quelneuc
La Chapelle Gaceline

Ecole St François de Sales
(CP-CE1 et CE2-CM1-CM2)
 15 rue du houx
 56910 Quelneuc
 (avec Céline et Pauline)

Le RPI Quelneuc/La Chapelle Gaceline tombe le masque et vous montre son vrai visage !

Depuis de nombreuses années, les 2 communes se sont associées pour préserver leurs écoles. Forts de cette solidarité, les acteurs (enseignants, bureaux, parents et enfants) ont mis en place des moyens et des actions de part et d'autre, pour le plus grand bonheur de tous.

Des moyens de transport insolites.

Selon son âge et son lieu d'habitation, l'enfant peut être amené à prendre le car pour rejoindre son école. Autant dire qu'une fois arrivé au collège, prendre le car est pour lui un jeu d'enfant ! Cela participe à son apprentissage de l'autonomie. Le coût du car est intégralement pris en charge par les 2 écoles.

Pour se rendre à la cantine tous les midis, les maternelles utilisent la calèche, à l'aller comme au retour. Cela permet d'avoir les pieds sur terre et garder contact avec la nature. N'est ce pas Urbino ? C'est le prénom d'un des chevaux.

Les services aux familles

Cantine dans chaque école.

Garderie dans chaque école de 7h30 à 18h30.

Une pédagogie d'ouverture

Le fait d'avoir 3 classes multi-niveaux (maternelle ; CP-CE1 ; CE2-CM1-CM2) permet de mieux s'adapter aux facilités ou difficultés de l'enfant, développe l'entraide et des réflexes d'autonomie.

Les 2 écoles offrent conjointement un spectacle de Noël, un carnaval, une kermesse, des opérations ponctuelles, des journées sportives, des journées partage et pique nique tous ensemble, ...

Les 2 écoles participent également à des événements extérieurs comme le téléthon, le permis vélo, le festival photos. Les enfants vont également à la piscine de Guer pendant 1 semestre.

Les CE2-CM1-CM2 vont en classe de neige tous les 3 ans (cette année mini-séjour dans le golfe du Morbihan et à Belle-Ile). Les autres classes ont en moyenne 2 sorties pédagogiques annuelles et une sortie au cinéma.

Les bureaux, les parents œuvrent pour le bien être de leurs enfants :

- travaux d'embellissement intérieur cet été à l'école de La Chapelle-Gaceline ;

- Aménagement de jardins dans chaque école.

Alors, tu nous rejoins ?

Ok ...Prêt ? Partez !

Pour toute inscription, vous pouvez appeler dans les écoles :

Quelneuc : 02 99 08 92 65

La Chapelle Gaceline : 02 99 08 52 90

J-F Bondu, directeur : 06 51 93 88 32



COLLÈGE SAINTE ANNE - LA GACILLY

<http://www.steanne-lagacilly.fr>

Téléphone : 02.99.08.12.59



En 2018, le collège Sainte Anne achevait la première tranche de ses travaux de rénovation. Lors de la rentrée scolaire, les élèves bénéficiaient d'un auditorium, de sanitaires et de vestiaires flambant neufs.

Ces travaux n'étaient que la première phase d'un plan immobilier beaucoup plus ambitieux prévu en 3 étapes.

Le contexte COVID a figé le lancement de la deuxième tranche. Il n'était en effet pas souhaitable de lancer un chantier qui aurait limité les espaces de vie des élèves et serait allé à l'encontre du respect des règles de distanciation et de non brassage des élèves qui étaient alors en vigueur.

M THEBAULT, chef d'établissement, et l'organisme de gestion, présidé par M CASTEL, ont souhaité relancer ce projet à la rentrée 2021. Bien leur en a pris puisque le réajustement des plans et l'appel d'offres qui a suivi ont permis une signature des marchés en décembre 2021, période où le coût du crédit et les problématiques d'inflation n'étaient pas aussi prégnante qu'aujourd'hui.

Un nouveau projet immobilier en cours de réalisation



Les anciennes classes en préfabriqué

Ce projet comprend la destruction des 6 vieilles salles de classes en préfabriqué - qui ont vu passer de nombreuses générations d'élèves - pour reconstruire 6 nouvelles salles de classes de 65 m², adaptées aux enjeux actuels : accessibilité handicapés, renouvellement de l'air, normes énergétiques, équipement informatique et accessibilité Internet).

Ce projet d'un coût de 858 000 € n'est réalisable que grâce à l'aide de la solidarité de l'Enseignement catholique du Morbihan et à la caution du Conseil départemental, ce qui a permis d'obtenir un prêt sans avoir besoin de souscrire une assurance.

De plus, au travers de la loi Falloux, les instances départementales aident aussi au financement du projet sur plusieurs années.

Le collège a pu compter aussi sur l'appui de la commune puisque cette dernière a accepté de mettre à disposition du collège une partie du parking municipal pour y implanter 3 classes mobiles nécessaires pour permettre la tenue des cours le temps des travaux.



Les classes mobiles pour la période des travaux

Le lancement officiel du chantier s'est déroulé la veille des vacances de Pâques 2022. Les élèves et les professeurs ont procédé au déménagement du mobilier, des tableaux et équipements informatiques des anciennes salles.

Celles-ci ont alors subi un processus de désamiantage avant démolition, pendant les 2 semaines de vacances. La carcasse vide des anciennes salles sera démolie fin juin, lorsque les élèves quitteront les lieux.

Viendra alors le temps de la construction avec des entreprises qui ont accepté de s'adapter au calendrier scolaire pour que les inévitables nuisances d'un tel chantier aient le moins d'impact possible sur le fonctionnement quotidien du collège.

La livraison des nouvelles classes est prévue pour le retour des vacances d'hiver 2023.

Il restera alors une 3e tranche d'aménagement à réaliser, celle-ci concernera un réaménagement des espaces (administratif, CDI...).

Le collège sera alors prêt pour accueillir, dans un cadre agréable et fonctionnel, et pour de nombreuses années, les futures générations d'élèves.



Le projet du nouveau bâtiment (vue d'architecte)

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DES PROJETS LOCAUX



En lien avec la Commission Culture de la Commune, Artémisia continue cet été son travail d'accompagnement des acteurs locaux en participant à l'organisation et à la 'publicité' des programmations d'été.

En effet, comme les années précédentes, nous allons réaliser une affiche et des outils de communication pour mettre en avant toutes les propositions culturelles sur la commune. Cette communication doit permettre aux habitants du territoire et aux touristes de découvrir l'offre culturelle importante sur notre territoire.

Il se passe presque tous les jours quelque chose à La Gacilly dans le cadre de l'été **SPECTACULAIRE** !

Artémisia continue son accompagnement des acteurs locaux pour développer leurs projets d'événements.

C'est en premier en direction des scolaires qu'Artémisia offre son accompagnement. En proposant des spectacles aux écoles du territoire. Et aussi en participant à des projets d'écoles (rencontre chorales du collège, spectacle de fin d'année...). Il est en effet essentiel de sensibiliser les jeunes à la culture, de leur faire prendre goût aux spectacles culturels et de les habituer à se rendre aux spectacles.

L'accompagnement des associations locales est un autre axe important du développement d'Artémisia. Notre Centre culturel s'est en effet posé en 3 ans comme acteur incontournable du développement culturel et événementiel local en aidant les associations locales à développer leurs événements : ainsi nous nous sommes associés, par exemple, à La Gacilienne contre le cancer, aux 100 ans de l'USG, ... Des actions sont aussi en cours de programmation avec le CCAS d'ici la fin de l'année.



AGENDA Juillet - Décembre 2022

Samedi 09/07 Concert Roman LELEU - Les Musicales de Redon

Lundi 29/08 Don du Sang- EFS

Ven 14 au Dim 16/10 Salon Bien-être

Ven 28 au Dim 30/10 Salon Brocante et Antiquités

Juillet

Août

Octobre



A déterminer -

Vend 4 au Dim 6/11 Salon Textiles et Métiers d'Art de Bretagne

Jeu 17/11 - 20h30 Spectacle Humour - BOODER

Jeu 17 au sam 19/11 Braderie Petit Bateau

Jeu 1 au dim 4/12 Gaming vs Retrogaming

ARTÉMISIA
La Gacilly
La vie en scène

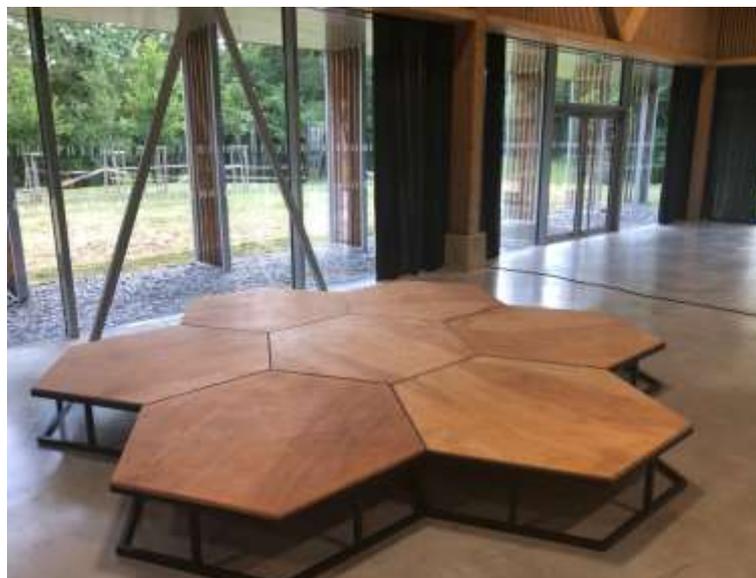
Novembre

Concert solidaire - CCAS

Décembre

LE ART'FAB

Après le Art'Lab, avec l'installation d'un écran et d'un vidéo projecteur dans l'Atrium d'Artémisia, que nous allons continuer à développer vers les nouvelles technologies, Artémisia a lancé le Art'Fab : atelier de construction de décor et de mobilier. Les métiers du spectacle et de l'événementiel sont multiples et variés. C'est ainsi qu'Arnaud Véron (régisseur Artémisia) a travaillé longtemps sur de gros événements où il avait développé des collaborations avec des constructeurs. Fort de ces compétences acquises dans ses précédentes expériences professionnelles, Arnaud est à l'origine de la création et de la construction d'une partie du mobilier d'Artémisia à base de récupération de bois de palettes.



Artémisia s'inscrit ainsi dans une démarche de développement durable en répondant en interne avec des matériaux de récupération au besoin de mobilier spécifique et d'accessoires de décor bien particuliers.

Ces meubles se marient ainsi avec le bois de la construction du Centre culturel, et aussi avec du mobilier en carton réalisé par un prestataire régional.

Plusieurs constructions ont déjà été réalisées par le Art'Fab comme la séparation jardinière qui est dans l'Atrium ou l'arbre en palette du Festival Nature en Fête.

Une terrasse est également en cours de construction à l'arrière d'Artémisia. Elle pourra servir pour des spectacles ou pour des événements.

Arnaud et son équipe de constructeurs développent aussi d'autres projets de construction pour des partenaires. Cela participe à la reconnaissance de l'image « écologie et nature » de La Gacilly à l'extérieur.

Dernière création :
« L'Arche à selfies »
dans le jardin d'Artémisia



France Terroir

8-10 rue du Vaugleu, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

Tous les jours
de 10h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h30

Coordonnées :

Tél : 06 09 49 85 12

Ce nouveau commerce gacilien est ouvert depuis le 25 avril 2022. Spécialiste du saucisson sec depuis plus de 10 ans, Éric Haloiseau est grossiste alimentaire dans ce domaine pour la restauration, les associations et les écoles sur 20 départements.

Une de ses spécialités : le fluet. C'est un produit catalan particulièrement apprécié par les touristes français en Espagne. Constitué en partie de jambon, il contient très peu de gras.

Sont aussi proposées dans la boutique 28 sortes de saucissons, produits eux en Auvergne en Haute Loire.



Le magasin présente aussi toute une gamme de produits salés destinés à accompagner l'apéritif. Une gamme de tartinables de la mer au thon, anchois sardine, tourteau... tartinables à la viande, bio, végan, aux légumes. Et encore ? Foie gras, rillettes, rosettes et chorizo.

Pour accompagner ceci, des boissons bretonnes (cidres, poirés, bières bretonnes bio de Surzur), et d'autres plus fortes comme un whisky et un pastis bretons.

Juste derrière le Panorama, au 8/10 rue du Vaugleu, France Terroir est ouvert tous les jours.

Au Fil des créations

1 Rue Hollersbach, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

À partir de juin : du mardi au samedi

- de 10h30 à 12h30
- et de 14h30 à 19h.

Hors saison :

- du mardi au samedi, tous les après-midis
- et les mardis matin et jeudis matin.

Coordonnées :

Tél : 06.15.41.76.65 & Angeldurot35@gmail.com

Page Facebook : [Au fil des créations](#)

Angélique Durot, créatrice de mode depuis plusieurs années, a ouvert ce magasin à La Gacilly en avril 2022.

Originaire de Bains sur Oust, elle souhaitait s'agrandir et aussi proposer à la vente des articles d'autres créateurs. Actuellement, 20 créateurs, locaux et plus éloignés, proposent leurs créations dans la boutique d'Angélique. Ils changeront régulièrement.

Il y a du textile, de la maroquinerie, du savon, du bois, du zéro déchet, des peluches, des bijoux... Aussi un petit coin tissus-mercerie proposés au coupon.



Sa spécialité : le textile enfant très coloré. « *Ce que j'aime, c'est le vêtement transformable. Je fais des vêtements évolutifs pour enfants : ils peuvent le porter dès tout petits, et, quand ils vont grandir, le vêtement va évoluer* ».

Pour le pressing, il y a eu énormément de demandes : le dépôt-pressing continue. Un pressing redonnais passe désormais tous les mardis chercher les dépôts et les ramène le mardi suivant, sans supplément.

À partir de septembre, il y aura aussi des cours de couture.

La Brasserie des Halles

20 Place Yves Rocher, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

Côté restauration :

- Le service commence à midi toute la semaine
- Et le vendredi et le samedi soir à partir de 19 h

Côté bar :

- Ouvert à partir de 10 h toute la semaine
- Et le samedi matin dès 8 h

Coordonnées :

Tél : 02 99 08 02 67

www.facebook.com/BrasserieDesHalles

L'établissement, situé place Yves Rocher, a été repris en janvier 2022 par Corentin Gicquel et Noémie Luherne. Un mois de fermeture leur a permis de relooker l'espace restauration et la terrasse. L'intérieur a été repeint, le sol et le mobilier changés.

C'est une cuisine française, familiale et traditionnelle, qui est proposée ici, avec plats du jour et propositions régulièrement revues, pour des repas dans une ambiance bistrot et une atmosphère décontractée.

Les repas sont copieux avec un bon rapport qualité-prix.



« Le restaurant privilégie le fait maison et les circuits courts, notamment pour les produits frais. Le bar, quant à lui, se développe. Seront proposées des planches apéro, une sélection de six bières pression et une large gamme de bières en bouteille, comme une brasserie traditionnelle ».

La grande terrasse ombragée est particulièrement agréable. Le lieu est bien adapté pour organiser des réceptions de famille et des repas de groupe qui peuvent aussi se tenir sous la halle voisine.

Le Faubourg D'Amboise

21 Place Yves Rocher, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

- De juin à septembre : ouvert du mardi au dimanche de 11h à 13h et de 14h à 19h.
- Ouverture sur demande hors saison.

Coordonnées :

06 37 23 66 90

faubourgdamboise@gmail.com

www.faubourgdamboise.com

Originaire de St-Martin, Charlène Rollo a ouvert cette charmante boutique « le Faubourg d'Amboise » place Yves Rocher à côté de la pharmacie.

Après quelques années dans les agences de publicité à Paris, elle souhaitait revenir dans sa Bretagne natale. Elle voulait aussi faire quelque chose de plus manuel.

Passionnée par tout ce qui est Vintage, par les objets qui ont une histoire, elle restaure les meubles depuis 3 ans et a ouvert sa boutique, il y a un an maintenant.

Après avoir proposé des objets sur Internet et sur les brocantes, sa boutique lui permet de toucher une clientèle plus locale.



Ouverte surtout l'été et les samedis matins, Charlène consacre le reste de son temps à la recherche d'objets et à la restauration de meubles dans son atelier de la rue Française d'Amboise à La Gacilly.

Sa période de prédilection : les années 50, 60 et 70. Les couleurs, les formes des objets sont séduisantes, leur côté pratique aussi. Les gens prennent de plus en plus conscience que la seconde main, c'est important.

Les meubles restaurés et les objets forment un ensemble de décoration qui rappelle cette période magique des « 30 glorieuses ».

Le Kebab'a

18 Place Yves Rocher, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

- Du mardi au samedi
de 11h30 à 14h30 et de 18h00 à 22h00.
- Le dimanche de 18h00 à 22h00.
- Fermé le lundi.

Coordonnées :

Tél : 02 56 50 61 05

Juste à côté de la Poste, ce spécialiste de la restauration rapide vous propose ses kebabs, tacos et burgers, sur place et à emporter pour l'instant, accompagnés de frites.

Les tacos, galettes de blé ou maïs garnies de une, deux ou trois viandes, frites, salade... sont très appréciés de la clientèle jeune.

Sa spécialité, Le Gacilien : un sandwich omelette, frites, viande hachée, persil, oignons, salade, tomate.



Gouttelettes et pâquerettes, une mode pleine de vie

8b rue St Vincent, La Gacilly

Horaires d'ouverture :

- Du mardi au samedi
de 10h à 13h et de 14h à 18h30.
- Le dimanche de 14h à 18h30.
- Fermeture à 19h en juillet et août.
- Fermé le lundi.

Coordonnées :

Tél : 07 52 03 43 70.

Gaëlle Racapé, Hermine Gouttelettes de son nom d'artiste, est gérante de la nouvelle enseigne Gouttelettes et Pâquerettes qui accueille dans sa boutique plusieurs créatrices de vêtements qui vont à contre-courant de la fast fashion, ainsi que des artistes mosaïste et peintre.

« Nous sommes des passionnées qui aimons utiliser de belles matières. Nous soignons les finitions, les détails. La beauté d'une pièce se voit à l'extérieur et à l'intérieur. Nous pratiquons la slow fashion et fabriquons des vêtements qui durent et sont intemporels. Nous espérons toujours que les clientes qui ont un coup de cœur, porteront ces vêtements pendant plusieurs années ».



Extrait d'article et photo : Ouest-France du 28 mai 2022

En ce qui me concerne, « je fabrique des imperméables en micro-séries et en pièces uniques. Ils sont en lin ou en coton enduit, tout comme les chapeaux de pluie et les sacs, souvent sur la thématique des fleurs. Mon objectif est que les impers fassent aimer la pluie. Ils servent aussi de vestes de mi-saison ».

PISCINE communautaire LA GACILLY

OUVERTURE du 20 juin au 31 août

2 BASSINS EN PLEIN AIR & NOCTURNE TOUS LES JEUDIS

HORAIRES

Du 20 juin au 1^{er} juillet
Lundi | Mardi | Jeudi | Vendredi > 17h-19h
Mercredi | Samedi > 10h-13h et 15h-19h

Du 2 juillet au 31 août
Lundi > 15h-19h
Mardi | Mer. | Vend. | Sam. > 10h-13h et 15h-19h
Jeudi > 10h-12h | 15h-18h30 & nocturne > 20h-22h

TARIFS

	Membres OBC		Membres OBC	
	Enfant	Adulte	Enfant	Adulte
1 Place	2,4 €	3,60 €	2,40 €	4,30 €
10 places	18,50 €	31,30 €	22,20 €	37,30 €
Stage natation	100 €		123,00 €	
Cours aquagym		8,60 €		10,30 €

Cours de natation et d'aquagym à partir du 4 juillet sur inscription

Informations et réservations :
Piscine de La Gacilly
4 ter Allée des Villes Jeffs | 56200 LA GACILLY | 02 99 08 13 01

Téléchargez l'application OBC mobile et retrouvez toutes les actus d'OBC !

LISTE DES ÉQUIPEMENTS À DÉCOUVRIR

LE BELVÉDÈRE



Lieu de diffusion, de découverte et de pratique artistique | Accès gratuit.

Du mardi au vendredi de 14h à 18h.

Le samedi pendant les expositions de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Place Gravedona ed Uniti | 56 380 GUER

02 97 22 14 47 – le.belvedere@oust-broceliande.bzh

www.lebelvedere-guer.com

ÉCOLE DE MUSIQUE



Établissement d'enseignement artistique dont les cours sont dispensés à Guer.

Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Permanence à la Maison des Services

4, Avenue du Général de Gaulle | 56380 GUER

02 97 22 58 82 – ecole.musique@oust-broceliande.bzh

Lieu d'enseignement : Maison des arts,

22 rue St-Thomas | 56 380 GUER

MÉDIATHÈQUES DE CARENTOIR DE LA GACILLY DE TRÉAL DE LA CHAPELLE GACELINE



MUSÉE DE LA RÉSISTANCE EN BRETAGNE



Découvrez les nouvelles installations et contenus du musée avec + de 1 000 objets exposés !

Musée sur la vie quotidienne des Bretons sous l'occupation et leur engagement dans l'armée des ombres jusqu'aux combats de la Libération.

Du 1^{er} mai au 30 septembre : 10h à 18h30

Du 1^{er} octobre au 31 décembre : 14h à 18h (sauf le mardi)

Les Hardys Béhélec | 56 140 Saint Marcel

02 97 75 16 90 – musee.resistance@oust-broceliande.bzh

www.musee-resistance-bretagne.com

LES ESPACES NUMÉRIQUES



Ateliers collectifs ou individuels

06 02 50 81 11

epn@oust-broceliande.bzh

AGENDA culturel

JUILLET - DÉCEMBRE 2022



LA SAISON EN BREF

MOIS	ÉVÉNEMENTS	LIEUX	
JUILLET	À partir de juillet	Musée de la Résistance - ST MARCEL	
	À partir de juillet	Musée de la Résistance - ST MARCEL	
	À partir de juillet	La Passerelle - LA GACILLY	
	À partir de juillet	LIZIO	
	À partir de juillet	Centre des Landes - MONTENEUF	
	02 juillet	Église Saint-Marcoul - CARENTOIR	
	06/13/20/27 juillet	LIZIO	
	06/13/20/27 juillet	Médiathèque La Chapelle Gaceline	
	08 juillet	Médiathèque - CARENTOIR	
	Du 13 juil. au 14 sept.	Médiathèque - CARENTOIR	
AOÛT	21/28 juillet	MALESTROIT	
	22/29 juillet	GLÉNAC	
	05/12 août	GLÉNAC	
	06 août	Église St François de Sales - QUELNEUC	
	04/11/18/25	MALESTROIT	
	03/10/17/24	LIZIO	
	SEPT.	À partir de septembre	Médiathèque - TRÉAL
		À partir de septembre	Médiathèques - LA GACILLY ET CARENTOIR
		03 septembre	Médiathèque - LA CHAPPELLE GACELINE
		10 septembre	Médiathèque - TRÉAL
17/18 septembre		Musée de la Résistance - ST MARCEL	
14 septembre		Médiathèque - CARENTOIR	
Du 17 sept. au 8 nov.		Médiathèque - CARENTOIR	
17 septembre		Médiathèque - LA GACILLY	
Du 20 sept. au 19 oct.		Le Belvédère - GUER	
À partir du 21 sept.		Le Belvédère - GUER	
OCT.	23 septembre	Médiathèque - TRÉAL	
	1 ^{er} octobre	Le Belvédère - GUER	
	1 ^{er} octobre	Salle du Phare - LA CHAPPELLE GACELINE	
	1 ^{er} octobre	Médiathèque - CARENTOIR	
	Du 5 au 29 octobre	Médiathèque - CARENTOIR	
	05 octobre	Le Belvédère - GUER	
	07 octobre	Médiathèque - LA GACILLY	
	12 octobre	Médiathèque - CARENTOIR	
	12 octobre	École de musique - GUER	
	À partir du 14 oct.	Médiathèque - ST MALO DE BEIGNON	
Du 15 oct. au 30 oct.	La Passerelle - LA GACILLY		
19 octobre	École de musique - GUER		
19 octobre	Médiathèque - CARENTOIR		
25 et 26 oct.	Le Belvédère - GUER		
27 octobre	Le Belvédère - GUER		
NOV.	En novembre	Médiathèque - TRÉAL	
	08 novembre	Médiathèque - CARENTOIR	
	13 novembre	Médiathèque - LA GACILLY	
	Du 15 nov. au 12 déc.	Le Belvédère - GUER	
	19 novembre	Le Belvédère - GUER	
	26 novembre	Le Belvédère - GUER	
30 novembre	École de musique - GUER		
DÉC.	07 décembre	Médiathèque - CARENTOIR	
	14 décembre	École de musique - GUER	



LA PASSERELLE



Lieu d'exposition et de médiation culturelle | Accès gratuit.

Mercredi et vendredi de 14h à 17h

Samedi et dimanche de 14h à 18h

Pendant l'été : tous les jours de 10h30 à 18h

Le Bout du Pont | 56 200 LA GACILLY

02 99 93 47 57 – lapasserelle@oust-broceliande.bzh

www.lapasserelle-lagacilly.com

AGENDA Juillet - Décembre 2022

Juillet

- Samedi 2/07** Vernissage de Benjamin Desmares
La Grande évasion librairie (G.E)
- Samedi 2/07** courses hippiques
- Dimanche 3/07** courses hippiques
- Mercredi 06/07** Cavalcade à la Bodega
Théâtre équestre (T.E)
- Jeudi 07/07** Apéro concert Maison Yves Rocher (M.YR)
- Vendredi 08/07** Concert *Les enfants gâtés*
- Samedi 09/07** Concerts *Les enfants gâtés*
- Samedi 09/07** Festival Rock en Chênes *Riff R'Aff*
- Mercredi 13/07** Les chevaux du Roi Soleil T.E
- Mercredi 13/07** Feu d'artifice *La Chapelle Gaceline*
- Jeudi 14/07** Apéro concert M.YR
- Vendredi 15/07** Multi-concert par Tabéa et sa toue de loire - *Mortier - Glénac*
- Vendredi 15/07** Concert Place de la Ferronnerie
Bar Breton / Riff R'Aff
- Samedi 16/07** Dédicace de Camille Cheval G.E
- Samedi 16/07** Les chevaux de Gengis Khan T.E
- Samedi 16/07** Fête des marais *Glénac*
- Dimanche 17/07** Dédicace Sophie Adriansen G.E
- Dimanche 17/07** Courses hippiques
- Mercredi 20/07** Cavalcade à la Bodega T.E
- Jeudi 21/07** Apéro concert M.YR
- Jeudi 21/07** Concert Echange musical avec L'Autriche *Brasserie des Halles*
- Vendredi 22/07** Racontée "Le cheval" T.E
- Vendredi 22/07** Concert *Les enfants gâtés*
- Vendredi 22/07** Concert Place de la Ferronnerie *La Gac'Sagace (L.G'S)*
- Samedi 23/07** Les chevaux de Gengis Khan T.E
- Dimanche 24/07** Dédicace de Liza Kerivel G.E
- Mercredi 27/07** Les chevaux du Roi Soleil T.E
- Jeudi 28/07** Apéro concert Concert Place de la Ferronnerie *Bar Breton / Riff R'Aff*
- Vendredi 29/07** Les chevaux de Gengis Khan T.E
- Samedi 30/07**

Août

- Mercredi 03/08** Cavalcade à la Bodega T.E
- Jeudi 04/08** Apéro concert M.YR
- Jeudi 04/08** Bal argentin les halles *La Colifata del Tango*
- Vendredi 05/08** Concert Place de la Ferronnerie L.G'S
- Samedi 06/08** Concert *Les enfants gâtés*
- Samedi 06/08** Les chevaux de Gengis Khan T.E
- Mercredi 10/08** Les chevaux du Roi Soleil T.E
- Jeudi 11/08** Apéro concert M.YR
- Vendredi 12/08** Concert Pl de la Ferronnerie *Riff R'Aff*
- Samedi 13/08** Les chevaux de Gengis Khan T.E
- Dimanche 14/08** Concert *Les enfants gâtés*
- Mercredi 17/08** Cavalcade à la Bodega T.E
- Jeudi 18/08** Apéro concert M.YR
- Vendredi 19/08** Racontée "Le cheval" T.E
- Vendredi 19/08** Concert Place de la Ferronnerie L.G'S
- Samedi 20/08** Les chevaux de Gengis Khan T.E
- Samedi 20/08** Fête départementale des chevaux de trait *hippodrome*
- Mercredi 24/08** Les chevaux du Roi Soleil T.E
- Jeudi 25/08** Apéro concert M.YR
- Vendredi 26/08** Concert Pl de la Ferronnerie *Riff R'Aff*
- Samedi 27/08** Concert *Les enfants gâtés*
- Samedi 27/08** Les chevaux de Gengis Khan T.E
- Dimanche 28/8** Plants en folie *Centre ville*
- Mercredi 31/08** Cavalcade à la Bodega T.E

Marchés nocturnes de l'été Tous les vendredis
Du 8 juillet au 26 août 2022 - De 16h à 20h -
Les halles- La Gacilly

Votre Agenda de l'été -
Yves Rocher La Gacilly - ÉTÉ 2022

Nouveauté 2022 ! A découvrir dès cet été
LES ATELIERS CULINAIRES DE LA BERGERIE

Informations et réservations sur
www.labergerieyvesrocher.com



Les Ateliers Culinaires - Sur le Pouce

Tous les mardis, mercredis, jeudis, et samedis à 12h30 sur juillet et août-
Vite fait bien frais - Atelier culinaire de 2 à 16 personnes - 45 min
Tarif : 25€ par personne (enfants à partir de 7 ans)

Les Ateliers Culinaires de l'été

Tous les vendredis à 18h30 sur juillet et août
Sérieusement toqués - Atelier culinaire de 2 à 16 personnes - 2 h
Tarif : 65€ par personne (enfants à partir de 7 ans)



AGENDA Juillet - Décembre 2022

Votre Agenda de l'été - (suite) Yves Rocher La Gacilly - ÉTÉ 2022

Vitaminée, inspirante, gourmande. Cet été Yves Rocher La Gacilly révèle ses charmes. **Sur les terres natales d'Yves Rocher, admirez les nuances colorées des champs de fleurs bio alentours** et celles du Festival Photo qui bat son plein dans les ruelles de la petite cité. **Savourez l'instant, simplement, le temps d'un apéro-concert à La Maison Yves Rocher ou d'un atelier cuisine locavore à La Bergerie, nouveau tiers-lieu ingénieux. Instant créatif, atelier d'initiation à la permaculture, vadrouille guidée à travers les plantes...**, au Jardin Botanique Yves Rocher, inspirez. Puis lors d'une pause douceur au Spa de La Grée des Landes ou d'une séance méditative au cœur de la nature, expirez.

Réservez votre animation, atelier, soirée, ... sur le site de maisonyvesrocher.com

Et suivez-notre actualité sur Instagram et Facebook @YvesRocherLaGacilly

LES RENDEZ-VOUS DE LA MAISON YVES ROCHER LE MUSÉE IMMERSIF YVES ROCHER (45 min)

Ouvert tous les jours de 10h à 19h - les Lundis de 14h à 19h

C'est à La Gacilly, dans le village natal de son fondateur, que Yves Rocher a choisi de vous ouvrir les portes de sa Maison de Marque. Entrez dans les coulisses d'une des plus grandes Marques françaises de cosmétique et laissez-vous guider le temps d'un parcours spectacle multisensoriel époustouffant et unique de 45 minutes : le MUSÉE IMMERSIF YVES ROCHER. Une expérience qui vous plongera au cœur de plus de 60 ans d'histoire à travers 5 univers pour le plaisir des petits comme des grands.

Adultes : 7,50€ | Enfants : 4 à 17 ans : 5,50€ | Enfants de moins de 4 ans : gratuit | Pass famille* : 26€

Activités Grand Public, famille, enfants

*2 adultes, et 3 enfants et plus



Septembre

- Jeudi 01/09** Apéro concert *Maison Yves Rocher*
- Samedi 03/09** Les chevaux de Gengis Khan *Théâtre*
- Samedi 03/09** Forum des associations *Artémisia*
- Jeudi 08/09** Apéro concert *M.Y.R.*
- Samedi 10/09** Cavalcade à la Bodega *T.E.*
- Jeudi 15/09** Apéro concert *M.Y.R.*
- Vendredi 16/09** Concert PI de la Ferronnerie *Riff R'Aff*
- Sa 17- di 18/09** Folles journées du Cheval *La Chap. Gth*
- Samedi 17/09** Repas UNC *Glénac*
- Jeudi 22/09** Apéro concert *M.Y.R.*
- Samedi 24/09** Chorale Castel Mélodies *Parvis de l'Eglise*
- Jeudi 29/09** Apéro concert *M.Y.R.*

Octobre

- Mercredi 5/10** Semaine bleue *Artémisia*
- Samedi 08/10** Repas des Aînés *Artémisia*

Novembre

- Samedi 26/11** Concours de belote UNC *Glénac*
- Dimanche 27/11** Fête de la Soupe *Rues de La Gacilly*

Décembre

- Dimanche 11/12** Fête de Noël *La Moraie*
- Dimanche 18/12** Marché de Noël *Centre ville*
- Samedi 3/12 au 02/01/23** Illuminations de fin d'année
Dans les rues de La Gacilly

Vous êtes intéressés par le dessin et la couleur

Venez vous joindre à nous les lundis après-midi (sauf vacances scolaires) de 14h30 à 17h à la mairie de La Chapelle-Gaceline. Nous vous accueillerons avec plaisir.

L'équipe de Couleurs en Liberté
Contact JG SABOT 06-45-70-69-34

M	T	W	T	F	S	S
○	○	○	○	○	○	○
○	○	○	○	○	○	○
○	○	○	○	○	○	○
○	○	○	○	○	○	○
○	○	○	○	○	○	○
○	○	○	○	○	○	○
○	○	○	○	○	○	○
○	○	○	○	○	○	○



FESTIVAL
LA GACILLY
PHOTO

BRETAGNE®



1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2022
VISIONS D'ORIENT